



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Sports

# Rapport d'activité 2017



Table des matières	
AVANT-PROPOS.....	4
LE CONSEIL SUPERIEUR DES SPORTS .....	7
La composition du Conseil supérieur des sports .....	7
Les activités.....	7
LE COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS.....	10
LE FINANCEMENT DU SPORT DE COMPETITION.....	14
Les aides financières et les subsides aux fédérations et aux sociétés sportives .....	14
La répartition des crédits en 2016.....	15
Les crédits pour subsides en 2017 .....	17
Le congé sportif .....	22
L'économie du sport .....	27
LE SPORT-LOISIR.....	28
Le Calendrier du sport-loisir.....	28
La campagne « Fitness-Pass » – Journées nationales .....	28
Le Brevet Sportif National .....	29
Le Bénévole sportif de l'année.....	30
Les projets pilotes : Concepts globaux de sport pour jeunes.....	31
Le Wibbel an Dribbel .....	31
La troisième semaine européenne du sport (European Week of Sports – EWoS) .....	32
La sauvegarde du patrimoine sportif.....	33
Le Plan d'action national « Gesond iëssen, Méi bewegen » (PAN GIMB) .....	34
LES RELATIONS INTERNATIONALES.....	40
L'Union européenne .....	40
Le Conseil de l'Europe.....	41
Le passage du Tour de France au Luxembourg .....	41
Divers .....	42
LE MEDICO-SPORTIF .....	43
Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition.....	43
L'examen médical des jeunes sportifs du Sportlycée .....	44
L'examen médical des sportifs d'élite .....	44
Le service Sport/Handicap.....	44
La convention avec le Luxembourg Institute of Health .....	45
La Convention avec le Centre Hospitalier (CHL) .....	46
Le contrôle antidopage .....	46
LES BASES NAUTIQUES.....	48
Lultzhausen .....	48

Liefrange.....	48
L'EQUIPEMENT SPORTIF .....	50
Le huitième programme quinquennal .....	50
Le neuvième programme quinquennal .....	50
Le dixième programme quinquennal.....	51
Le programme SAPS .....	53
Le onzième programme quinquennal .....	53
L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS .....	55
Le stade multisports.....	55
La salle de sports.....	55
Les autres infrastructures .....	55
Les statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS .....	55
L'ECOLE NATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS – ENEPS .....	57
Les formations des cadres techniques et administratifs des fédérations sportives.....	57
Les formations continues .....	61
Les projets européens .....	62
Le Pool interrégional du Sport .....	62
SPORTLYCEE .....	64
Le Sportlycée et les Centres de Formation.....	64
Le financement .....	66
La coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie.....	66
D'COQUE.....	67
Les activités .....	67
Les stages sportifs.....	69
Le sport-loisir .....	69
Les manifestations d'envergure .....	70
Les activités business .....	70
Le secteur Horeca .....	71
Les travaux et investissements.....	71
Le « High Performance Training & Recovery Center @ d'Coque » .....	72
STATISTIQUES .....	75

## AVANT-PROPOS

### 2017 : on a tous quelque chose en nous de cette année-là...

...pleine d'exploits sportifs comme

- les victoires de Gilles Muller aux tournois de Sydney et de s'Hertogenbosch ;
- la victoire d'étape, les 5 journées en rose et le maillot blanc remporté par Bob Jungels au Giro d'Italia ;
- le titre de championne du monde juniores de la karatéka Kimberly Nelting ;
- le titre de champion du monde en tandem de Mandy Parracho et Steve Mores en jeu de quilles ;

...riche en performances des plus remarquables, telles

- la victoire « impossible » de Gilles Muller en 1/8 de finales de Wimbledon face au numéro 1 mondial, Rafael Nadal, au bout d'un 5<sup>e</sup> set inoubliable dans la nuit tombante de Londres ;
- la bataille féroce du « Roude Léiw » au Stadium de Toulouse pour arracher le match nul au coq français, vice-champion d'Europe en titre ;
- la rafle de médailles de nos athlètes aux Jeux des Petits Etats d'Europe à San Marino ;
- la médaille d'argent gagnée par Tom Habscheid aux championnats du monde paralympiques au lancer du disque ;
- le doublé, la même année, de Christine Majerus dans le « top 10 » des championnats du monde de cyclocross d'abord, de cyclisme sur route ensuite ;

...nourrie de frissons, de souvenirs et d'émotions divers, comme

- la victoire de Flavio Giannotte face au champion olympique coréen en épée lors du championnat du monde à Leipzig ;
- la 7<sup>e</sup> place au championnat d'Europe de son pendant féminin, Liz Fautsch ;
- l'accès aux 1/16 de finales du championnat du monde de tennis de table de Ni Xia Lian ;
- l'élimination de Gilles Muller en ¼ de finales à Wimbledon face à Marin Cilic ;
- la disparition de sportifs, entraîneurs et dirigeants émérites, tels Jempy Schmitz, Romain Fiegen, Frunnes Maroldt,...

...remplie d'événements sportifs exceptionnels propices à l'image de marque du sport luxembourgeois et du pays tout entier, tels

- les championnats du monde de cyclocross à Belval, l'année du centenaire de la Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois ;
- le passage du Tour de France à travers le Luxembourg et le départ de sa 4<sup>e</sup> étape de Mondorf-les-Bains ;
- les championnats d'Europe de tennis de table par équipes à la Coque ;

autant d'impressions qui resteront dans nos esprits un bout de temps encore, et au-delà !

Rarement auparavant en tout cas, le sport luxembourgeois aura été autant ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg et de ses valeurs envers le monde extérieur qu'en cette année 2017 !

, plus que jamais, c'est le cas de le dire !

Sur le plan international, voire mondial, retenons que l'année 2017 a consacré bon nombre de monuments du sport international :

- Martin Fourcade avec un 10<sup>e</sup> titre mondial en biathlon tout comme Teddy Riner en judo ;
- Rafael Nadal, vainqueur pour la 10<sup>e</sup> fois à Roland Garros et Roger Federer pour la 8<sup>e</sup> fois à Wimbledon, deux monstres du tennis mondial ;
- Marcel Hirscher, vainqueur d'un 6<sup>e</sup> gros globe de cristal en ski alpin ;
- Cristiano Ronaldo, couronné une 5<sup>e</sup> fois avec le ballon d'or ;
- Lewis Hamilton, auréolé d'un 4<sup>e</sup> titre mondial en Formule 1 ;
- Peter Sagan, champion du monde de cyclisme sur route pour la 3<sup>e</sup> année consécutive ;
- Le Real Madrid, première équipe à remporter la Ligue des Champions deux années de suite ;
- La France double championne du monde de handball dans la même année, chez les hommes en janvier, chez les dames en décembre.

D'autres grands champions des dernières années ont refermé leur carrière en connaissant des fortunes diverses :

- Camille Lacourt, en remportant son 5<sup>e</sup> titre mondial en natation ;
- Usain Bolt, stoppé en pleine course sur blessure, avec une ultime cabriole sur la piste du stade olympique de Londres ;
- Wladimir Klitschko, touché par le poing final du Britannique Antony Joshua, après 20 ans de carrière professionnelle en boxe.

Enfin, plusieurs grandes figures du sport mondial nous ont dit « Adieu » en laissant derrière eux le souvenir de moments épiques et mythiques comme seul le sport sait les procurer : Jake LaMotta, Raymond Kopa, Ferdi Kübler, Roger Walkowiak, Roger Pingeon, Miruts Yifter, Betty Cuthbert, John Surtees, Timo Mäkinen ou Piet Keizer, pour ne citer que les plus connus.

Sur le plan politique et législatif au Luxembourg, l'année 2017 aura constitué une étape décisive, dans certains dossiers même un tournant, dans les efforts développés depuis des années dans l'intérêt :

- du soutien du bénévolat, par la mise en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'un nouveau règlement grand-ducal concernant les subsides accordés aux clubs sportifs. Ce règlement couvre à la fois les subsides de base accordés aux clubs pour leur bon fonctionnement et le subside dit « subside qualité+ », nouvellement accordé aux clubs, pour soutenir et promouvoir davantage encore que dans le passé l'encadrement des jeunes licenciés jusqu'à 15 ans inclus ;
- du sport de compétition de haut niveau, par la mise en place fin décembre 2017 du statut juridique du « LIHPS » (Luxembourg Institute for High Performance in Sports), conjointement avec le Comité Olympique et Sportif Luxembourg (COSL) et la Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport (SLMS) et la mise en route du futur centre d'excellence d'entraînement et de récupération des sportifs d'élite à la Coque ;

- l'adoption par le Conseil de Gouvernement du projet de loi autorisant le Gouvernement à subventionner un 11<sup>e</sup> programme quinquennal d'équipement sportif sur les années 2018 à 2022 à hauteur de 120 Mio €, projet de loi actuellement en instance d'examen au sein de la commission parlementaire compétente pour être adopté par la Chambre des Députés avant l'été 2018 ;
- la mise en chantier, enfin, d'un nouveau stade national de football et de rugby et le démarrage des travaux de planification d'un vélodrome, intégré dans les installations sportives du futur lycée de Mondorf-les-Bains.

## **LE CONSEIL SUPERIEUR DES SPORTS**

### **La composition du Conseil supérieur des sports**

Le règlement grand-ducal modifié du 9 mai 1990 détermine l'organisation du Conseil supérieur des sports en exécution de la loi modifiée concernant le sport du 3 août 2005.

Le mandat du Conseil supérieur des sports a été renouvelé en date du 28 février 2014 pour quatre ans. Suite à divers remplacements depuis le début de l'année 2017, le Conseil est composé comme suit fin 2017 :

#### **- membres du bureau :**

Mme Véronique LINSTER, présidente,  
Mme Maggy HUSSLEIN, vice-présidente,  
M. Jean-Louis MARGUE, vice-président et délégué du COSL,  
M. Carlo HASTERT, secrétaire général,

#### **- délégués du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois :**

M. Dan DAX, secrétaire général et délégué du COSL au bureau,  
M. Paul MARCY, membre du Conseil d'administration,

#### **- délégués nommés en raison de leurs compétences dans le sport :**

M. Jos FABER,  
M. Raymond HASTERT,  
M. Francis JEITZ,  
Mme Karin MAYER,

#### **- représentants de départements ministériels :**

M. Patrick GRISIUS, représentant du Ministère de la Défense,  
M. le Dr. Robert GOERENS, représentant du Ministère de la Santé,  
Mme Claude SEVENIG, représentante du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse,

#### **- secrétaire administratif :**

Mme Fabienne GAUL du Ministère des Sports.

Le mandat de l'actuel Conseil supérieur des sports viendra à échéance fin février 2018.

### **Les activités**

Au cours de six réunions plénières en 2017, le Conseil a émis des propositions pour la répartition des aides financières aux fédérations sportives et aux clubs et il a présenté ses considérations quant aux demandes en matière de l'octroi de congé sportif.



Outre les avis sur les subsides et le congé sportif, le Conseil :

- a procédé à un examen approfondi de la proposition de loi de la députée Nancy Kemp-Arendt sur les sportifs d'élite et de niveau mondial modifiant la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport. En conclusion de ses débats et de son analyse, le CSS a retenu qu'il y a lieu de procéder dans un premier temps comme suit :
  1. identifier en premier lieu les besoins prioritaires du mouvement sportif à la suite de la publication par le COSL du concept intégré pour le sport au Luxembourg ;
  2. convenir des éléments de la proposition de loi qui méritent une analyse plus approfondie en vue de leur mise en œuvre future dans l'intérêt des sportifs d'élite ;
  3. identifier ceux des éléments retenus qui pourraient être mis en œuvre dans le cadre de la loi existante du 3 août 2005 sans nécessiter de révision préalable ;
  4. intégrer dans une révision de la loi du 3 août 2005 ceux des éléments qui nécessitent pareille révision, sachant qu'une mise à jour de la loi du 3 août 2005 est prévue de toute façon dans le cadre de la réorganisation du Ministère des Sports, réorganisation qui engendrera la suppression de la loi du 4 avril 1984 portant création de l'ENEPS et de la loi du 29 novembre 1988 portant organisation de la structure administrative de l'éducation physique et des sports ;
- a eu un échange de vues avec Mme Lis Schirtz et M. Laurent Carnol sur le thème de la double carrière des sportifs dans la suite de la conférence afférente du 13 février 2017 à la Coque et de la présentation du mémoire de Mme Lis Schirtz : « Förderung der dualen Karriere im luxemburgischen Hochleistungssport – Eine qualitative Bedarfs- und Kontextanalyse » ;
- s'est penché sur la question de la promotion de la motricité dans les structures d'accueil, initiative qui se base notamment sur la loi des structures d'accueil de 2013 qui permet dorénavant l'engagement de personnel qualifié pour offrir aux enfants accueillis dans ces structures une activité motrice et sportive à leur guise.

Le Ministère des Sports et le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse sont dès lors convenus de se concerter sur la mise en œuvre d'une telle offre au sein des structures d'accueil, à la fois à l'attention des enfants apportant déjà une certaine affinité pour une activité physique et sportive donnée et ceux qui nécessitent un premier contact avec pareilles activités ;

- a accueilli le directeur technique du COSL, M. Heinz Thews, pour la présentation d'un document de réflexion portant sur la mise en place future du « Luxembourg Institute for High Performance in Sports » (LIHPS) – anciennement dénommé « Olympiastützpunkt » – qui fait partie d'une des mesures préconisées par le Concept intégré du sport pour le Grand-Duché de Luxembourg élaboré par le COSL il y a quatre ans de cela.

L'idée de base est de procurer à nos meilleurs athlètes les meilleures conditions et outils d'entraînement possibles au Luxembourg-même, plutôt que de demander à d'autres pays de mettre à notre disposition leurs équipements ou leur technologie.

Il s'agit donc de recenser les carences en matière de préparation et de se donner les moyens d'y remédier pour optimiser davantage encore la préparation de nos candidats olympiques.

Dans ce contexte le Conseil supérieur des sports a pris bonne note de l'avis afférent élaboré par la Commission Sportive du CSS pour y apporter son éclairage et sa compréhension de ce que devrait représenter pareil institut ;

- a avisé le projet de loi autorisant le Gouvernement à subventionner un 11<sup>e</sup> programme quinquennal d'équipement sportif ;
- a eu droit à la présentation de l'avant-projet de règlement grand-ducal fixant les modalités de l'aide financière de l'Etat en faveur des projets subventionnés dans le cadre des programmes quinquennaux d'équipement sportif ;
- a analysé le projet de budget du Ministère des Sports pour l'exercice 2018 sur la base de l'avis afférent du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois ;
- a pris note d'un premier bilan intermédiaire quant à l'implémentation du nouveau système de subventionnement des clubs sportifs (subside de base et subside qualité+) tout en validant le système de pointage et les seuils minimal et maximal pour l'année 2017.

## LE COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS

Dans le cadre des contacts réguliers entre les autorités publiques et le mouvement sportif, le ministre des Sports, entouré de ses proches collaborateurs, a eu deux réunions de travail courant 2017 avec le président du COSL, assisté de plusieurs membres du Conseil d'administration et du personnel du COSL.

La première entrevue s'est tenue le 13 janvier 2017 à l'INS et les échanges ont porté sur nombre de sujets d'actualité à commencer par le budget du Ministère des Sports pour l'exercice 2017, budget qui a connu une augmentation de 13% par rapport à 2016 grâce notamment à l'introduction du nouveau subside qualité+ à l'attention des clubs sportifs pour l'encadrement des jeunes licenciés en-dessous de 16 ans.

Si l'appui au sport d'élite connaît un léger relèvement tout comme l'aide accordée aux fédérations pour ses cadres techniques et administratifs, le COSL insiste sur le fait que cette évolution doit se poursuivre dans le temps pour renforcer davantage encore les structures fédérales ainsi que celles du COSL qui s'occupent de nos jours d'une population qui a fortement grandi en quelques années seulement.

Dans le même ordre d'idées, le COSL et le Ministère des Sports se sont félicités des effets positifs pour le sport à travers les mesures mises en œuvre en matière de *Nation Branding*.

A travers une présentation détaillée du directeur technique national du COSL, Heinz Thews, la mise en place d'un futur centre national olympique et sportif (dénommé entretemps « Luxembourg Institute for High Performance in Sports – LIHPS ») fut ensuite au centre des débats de cette réunion afin d'en discuter et d'en définir les objectifs et les contours juridiques. Le Ministère des Sports et le COSL ont eu par ailleurs un échange de vues sur l'Agenda Olympique 2020 et l'opportunité d'une nouvelle convention à convenir en vue de faciliter la coopération entre les autorités publiques et les autorités sportives du pays. Si aucun différend majeur n'existe à ce sujet quant aux objectifs poursuivis, le COSL insiste sur la nécessité de pouvoir disposer des ressources indispensables, en personnel et en termes financiers, pour pouvoir remplir pleinement sa mission qui doit concilier un travail conceptuel élémentaire avec un encadrement approprié des athlètes de haut niveau.

Enfin, le COSL a fait le point sur les travaux de réaménagement en cours au sein de la Maison des Sports et a jeté un regard sur les nombreuses manifestations multisports programmées courant 2017, notamment les JPÉE à San Marino où le Luxembourg sera représenté par la plus forte délégation de tous les temps.

La seconde entrevue s'est tenue le 20 novembre 2017 à la Maison des Sports, en instance de rénovation et offrant désormais davantage de place au COSL et ses fédérations membres qui sont dorénavant 42 à y être hébergées.

A cette occasion le COSL a présenté un bilan sportif très positif quant à sa participation aux divers événements multisports au courant de l'année 2017 (Festival Olympique de la Jeunesse Européenne (FOJE) d'hiver à Erzurum (Turquie) et Jeux des Petits Etats d'Europe (JPÉE) à San Marino, tout en évoquant ses possibles participations futures aux Jeux Olympiques d'hiver à Pyeongchang en Corée du Sud en février 2018 et aux Jeux Olympiques de la Jeunesse à Buenos Aires en Argentine en octobre 2018.

A noter à cet égard que l'année 2019 sera particulièrement chargée en événements multisports avec notamment le FOJE d'été et d'hiver, respectivement à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) et à Baku (Azerbaïdjan), les Jeux des Petits Etats d'Europe au Monténégro, les Jeux Européens à Minsk et la première édition des World Beach Games à San Diego (Californie), sans compter les nombreuses participations des meilleurs athlètes luxembourgeois à travers le monde en vue d'une qualification pour les Jeux Olympiques d'été de Tokyo en 2020. Dans ce contexte, le COSL s'est félicité de l'excellente collaboration des autorités luxembourgeoises, notamment de la part du Ministère des Affaires étrangères et européennes et de sa représentation au Japon dans la perspective des J.O. d'hiver 2018 et des J.O. d'été en 2020.

Les échanges ont porté ensuite sur le projet de budget de l'Etat et plus particulièrement du Ministère des Sports pour l'exercice 2018. A cet égard, le COSL s'est montré satisfait de la progression des crédits revenant directement au mouvement sportif, notamment via les subsides qualité+ à l'attention des clubs sportifs pour l'encadrement des jeunes, tout en constatant que le budget total du Ministère des Sports reste l'un des plus faibles de tous les départements ministériels répertoriés. Dans le même ordre d'idées, le COSL espère que le relèvement attendu des crédits revenant au sport sur les années à venir permettra de renforcer de manière appropriée les structures à la fois du COSL et de ses fédérations affiliées, pour faire face à leurs missions et obligations, sans cesse croissantes et de plus en plus complexes, qui nécessitent un renforcement constant en ressources humaines.

Le COSL a salué par ailleurs la mise en place prochaine du « Luxembourg Institute for High Performance in Sports », dénommé LIHPS, tout en restant soucieux de l'évolution progressive et de la bonne orientation des crédits affectés à cette fin. Le COSL et le Ministère des Sports sont convenus d'en arrêter les statuts et les structures d'ici la fin de l'année 2017 pour permettre son démarrage et ses développements en pratique en début d'année 2018.

A cet égard, le Ministère des Sports et le COSL se sont félicités également de l'implication d'autres instances dans ce projet, notamment le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour le volet recherche scientifique en matière de sport, et la Coque pour son investissement dans un « High Performance Training and Recovery Center @ Coque ».

Le COSL a relevé encore la nécessité de prévoir des aménagements particuliers pour les athlètes de haut niveau lors de la rédaction définitive du projet de loi ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg, ceci afin d'attribuer aux recteurs une certaine flexibilité dans l'organisation des cours, tests et examens pour certains groupes d'étudiants comme les sportifs d'élite.

Au-delà de ces deux réunions formelles, le Ministère des Sports a multiplié courant de l'année 2017 ses contacts bilatéraux avec le COSL sur des sujets spécifiques, notamment dans le cadre de la mise en place du nouveau règlement grand-ducal relatif à l'octroi des subsides de base et du subside qualité+ aux associations sportives ainsi que dans le cadre de la création du *Luxembourg Institute for High Performance in Sports* (LIHPS), créé officiellement le 19 décembre 2017.

### **Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS)**

La mise en place en date du 19 décembre 2017 du *Luxembourg Institute for High Performance in Sports* (LIHPS) répond à l'une des mesures préconisées par le Concept intégré du sport pour

le Grand-Duché de Luxembourg élaboré par le COSL et annoncée dans le programme gouvernemental 2013-2018.

Le LIHPS a pour but d'encadrer encore davantage les sportifs luxembourgeois de haut niveau, notamment en procurant à chacun d'eux les meilleures conditions dans les domaines de la préparation physique, de la médecine et de la psychologie du sport, de la physiothérapie, de la science des sports, de l'entraînement, de la nutrition et de l'orientation professionnelle.

Loin de vouloir créer une nouvelle entité géographique précise en terme de localisation, il s'agit plutôt de coordonner l'ensemble des mesures de prise en charge des athlètes d'élite en allant à la recherche de toutes les synergies possibles au sein des divers organes impliqués. Tout ceci avec le but de mettre à disposition des athlètes luxembourgeois les mêmes moyens d'entraînement dont disposent leurs homologues étrangers.

Les parties associées dans cette nouvelle structure sont dès lors :

- le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, (COSL)
- le Ministère des Sports, (MSP) et
- la Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport (SLMS)

Les partenaires privilégiés du LIHPS seront notamment :

- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, pour les activités de recherche,
- la Coque et son futur « High Performance Training & Recovery Center » (HPTRC),
- le CHL-Eich, pour le suivi médical des athlètes d'élite,
- l'Institut Luxembourgeois de Recherche en Orthopédie et en Médecine du Sport (LIROMS).

D'autres partenaires pourront s'ajouter en cours de route et selon les besoins spécifiques des athlètes concernés.

Le Conseil d'Administration de ce nouvel organisme se compose comme suit :

- André Hoffmann (COSL), Président,
- Robert Thillens (MSP), Vice-Président,
- Prof Dr Axel Urhausen (SLMS), Secrétaire,
- Fabienne Gaul (MSP), Trésorière,
- Alwin De Prins (COSL), membre,
- Prof Dr Romain Seil (SLMS), membre.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le premier employé du LIHPS, à savoir l'ancien athlète olympique Laurent Carnol, est en charge de tous les aspects relatifs à la double carrière des sportifs.

Pour l'exercice 2018, un budget propre de 394.500 € est alloué au LIHPS pour l'accomplissement de sa mission durant cette première année de son existence. Un budget complémentaire de 200.000 € est alloué à la Coque pour la mise à disposition et l'utilisation par le LIHPS et les sportifs d'élite de son High Performance Training & Recovery Center.

Il est relevé enfin qu'il y a lieu de veiller à orienter les moyens financiers d'ores et déjà disponibles de manière concertée entre les partenaires impliqués pour éviter tout double emploi ou toute dispersion inutile pour que le relèvement en moyens financiers aille de pair avec le relèvement en ressources humaines.

## LE FINANCEMENT DU SPORT DE COMPETITION

### Les aides financières et les subsides aux fédérations et aux sociétés sportives

Les données de l'exercice 2017 ne sont pas définitives parce que de nombreux décomptes ne sont présentés qu'au début de l'année 2018 par les organismes sportifs. De ce fait, le présent chapitre clôture en détail la répartition des crédits de 2016 et indique les fonds disponibles en 2017 dont l'attribution reste similaire.

#### Tableau de l'évolution des aides financières

(articles budgétaires : 33.010, 33.012, 33.013, 33.014, 33.019, 33.020 et 33.021)

en euros

Exercice	CREDIT 33.021 Fonctionnement des fédérations	CREDIT 33.022 Entraînement fédéral	CREDITS 33.010 (et 33.012 *) Subsides ordinaires et extraordinaires	CREDIT 33.013 Cadres Administratifs et entraîneurs nationaux	CREDIT 33.020 Programmes sportifs ; armée, prép. Ol.	CREDIT 33.014 Mesures de promotion du sport d'élite (***)	CREDIT 33.019 Subside au COSL pour l'organisation des JPEE (**)	TOTAL DES AIDES	Variation en % (+/-)
2000	421.419	570.155	463.562	136.342	185.920	--	--	<b>1.777.398</b>	1,41
2001	442.490	594.944	489.410	178.484	190.000	--	--	<b>1.895.328</b>	6,63
2002	470.000	621.600	510.789	266.487	220.624	--	--	<b>2.089.500</b>	10,24
2003	492.000	659.000	549.000	336.589	323.185	--	--	<b>2.359.774</b>	12,93
2004	522.000	707.600	587.450	416.375	345.847	--	--	<b>2.579.272</b>	9,30
2005	542.000	742.500	615.000	480.000	337.500	--	--	<b>2.717.000</b>	5,34
2006	565.000	796.250	675.500	557.750	362.500	--	--	<b>2.957.000</b>	8,83
2007	565.000	859.500	655.500	595.250	375.000	--	--	<b>3.050.250</b>	3,15
2008	565.000	1.065.000	700.000	767.000	405.500	512.500	--	<b>4.015.000</b>	31,62
2009	587.600	1.140.000	692.800	883.000	403.000	512.500	--	<b>4.218.900</b>	5,08
2010	587.600	1.190.000	682.800	1.018.375	438.000	512.500	--	<b>4.429.275</b>	4,99
2011	587.600	1.190.000	673.800	1.084.125	438.000	512.500	--	<b>4.526.025</b>	2,18
2012	587.600	1.301.475	698.800	1.221.620	590.500	512.500	100.000	<b>5.012.495</b>	10,74
2013	616.980	1.354.000	698.800	1.247.000	390.500	512.500	400.000	<b>5.219.780</b>	4,13
2014	630.000	1.389.400	715.000	1.280.870	462.000	512.500	--	<b>4.989.770</b>	-4,41
2015	630.000	--	715.000	2.588.051	510.000	512.500	100.000	<b>5.055.551</b>	1,31
2016	636.930	--	715.000	2.654.951	620.000	534.225	--	<b>5.161.106</b>	2,09
2017	647.120	--	865.000	2.898.574	999.225	--	--	<b>5.409.919</b>	4,82

N.B. A partir de 2015 les crédits 33.013 pour les cadres administratifs et 33.022 pour les entraîneurs nationaux sont fusionnés.

\* A partir de 2016, les crédits 33.012 pour l'organisation et la participation à des championnats à échelon mondial ou européen et 33.010 pour les subsides extraordinaires sont fusionnés.

\*\* A partir de 2016, le crédit 33.019 au COSL pour l'organisation des JPEE est supprimé.

\*\*\* A partir de 2017, le crédit 33.014 pour les mesures de promotion du sport d'élite est intégré dans l'article 33.020.

## La répartition des crédits en 2016

Les fonds directement versés aux fédérations, aux sociétés sportives et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois augmentent en 2016 de 5.055.551 € à 5.161.106 €, soit une hausse de 2,09% par rapport à l'année précédente.

Les crédits de 2016 ont été répartis comme suit :

- 666.930 € à titre de participation aux frais de fonctionnement de 52 fédérations, y compris 25.000 € à charge des crédits pour le sport-loisir dans l'intérêt des activités sportives récréatives des fédérations, ainsi que 5.000 € pour les sports pour personnes handicapées ;
- 372.756 € à titre de 114 subsidés extraordinaires aux fédérations et 58.951 € dans l'intérêt de 24 aides extraordinaires aux clubs, principalement pour leurs engagements dans les compétitions internationales officielles. Le nombre des aides accordées diminue de 160 à 138, soit de 22 unités par rapport à l'année précédente.
- 283.293 € en tant que subsidés ordinaires à 328 clubs régissant un sport de compétition. Les critères visent la promotion des activités des jeunes licenciés et un encadrement de qualité pour l'ensemble des sportifs et notamment des jeunes. Un critère supplémentaire a été introduit en 2012 pour honorer forfaitairement le travail presté au niveau des dirigeants bénévoles. Les formulaires ont été modifiés pour tenir compte de ce troisième critère et simplifiés à la même occasion.
- 637.554 € à titre de participation à l'indemnisation des secrétaires administratifs de 26 fédérations et du COSL. 26,03 tâches sont subventionnées sur les 45,46 tâches en place auprès des fédérations et du COSL. 45% des frais salariaux sont remboursés jusqu'au plafond de 37.777 € fixé pour une tâche complète. Une aide maximale de 17.000 € est accordée pour une tâche complète de secrétariat. En principe, une tâche complète est considérée par fédération avec toutefois des exceptions pour les 8 fédérations importantes : FLA, FLBB, FLF, FLNS, FLSE, FLT, FLTT et FLVB.
- 281.115 € à titre d'aide aux fédérations et au COSL ayant engagé un gestionnaire administratif à tâche complète ou partielle pour la direction et la gestion journalière du COSL et de 7 fédérations importantes, à savoir la FLAM, la FLA, la FLBB, la FSCL, la FLH, la FLNS et la FLTT. Une aide maximale de 53.800 € est attribuée pour des dépenses plafonnées à 67.250 € et avec une prise en charge de 80% en 2016.
- 245.019 € pour contribuer forfaitairement à la masse salariale du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois. Est compris dans ce montant une participation forfaitaire de 53.800 € pour le remboursement partiel de l'indemnisation du « directeur administratif » engagé par l'organisme central et étant principalement au service des fédérations.
- 551.250 € à titre de contribution particulière pour 9,25 tâches de directeur technique existant auprès du COSL et des 9 fédérations suivantes : FLA, FLBB, FLF, FLGYM, FLH, FLNS, FLTT (chaque fois 1 tâche complète), FLVB (3/4 tâche) et FSCL (1/2 tâche). Une aide maximale de 63.000 € est attribuée pour des dépenses plafonnées à 70.000 €, la prise en charge étant fixée à 90%.



- 3.353.058 € pour participer aux indemnités versées aux entraîneurs nationaux professionnels et indemnisés (non professionnels), pour contribuer aux frais de stages pour cadres nationaux, aux mesures et programmes spéciaux de 36 fédérations sportives et du COSL ainsi qu'aux dépenses des athlètes de la section des sports d'élite de l'armée (SSEA). Dans le détail, 200.000 € ont été attribués pour les programmes des 16 athlètes de la SSEA. Au COSL ont été versés 300.000 € pour la préparation olympique. L'enveloppe financière pour la préparation olympique évolue à l'approche des Jeux Olympiques en fonction du nombre des contrats conclus avec les athlètes sélectionnables.

L'enveloppe particulière de 470.000 € pour la promotion du sport d'élite fait augmenter l'investissement global pour la préparation des cadres à plus de 3,8 millions €. Le crédit de 470.000 € est réparti entre 9 fédérations dont les concepts de préparation ont été retenus par le Conseil supérieur des sports, à savoir : la FLAM (judo et karaté), la FLA, la FLBB, la FSCL, la FLH, la FLNS, la FLTT, la FLTRI et la FLVB.

Après un premier bilan, réalisé par la commission sportive du Conseil supérieur des sports en 2010, un bilan intermédiaire plus approfondi a été entrepris en 2012 pour suivre de près les programmes fédéraux pluriannuels et détecter d'éventuels décalages par rapport aux planifications. Les observations au sujet des programmes ont été communiquées aux fédérations en début d'année 2012. Un bilan final sur les concepts fédéraux a été tiré en 2015.

Aux aides pour l'entraînement fédéral s'ajoutent des contributions de 262.164 € versées directement aux chargés de cours et entraîneurs de 16 centres de formation du Sportlycée. A partir de 2012, les crédits afférents sont inscrits à la section budgétaire 13.0 – *Sports – Dépenses générales* – du Ministère des sports.

Il y a lieu de relever également des participations financières de 348.711 € versées aux fédérations et de 171.954 € remboursées aux communes pour des centres nationaux dans l'intérêt de disciplines sportives spécifiques, à savoir :

- le centre national d'aviation à Noertrange ;
- le centre national de boules et pétanque à Belvaux ;
- le centre national d'escrime au LGL à Luxembourg-Limpertsberg ;
- le centre national de football à Mondercange ;
- le centre national de moto-cross à Bockholtz ;
- le centre national de quilles à Pétange ;
- le centre national des sports de glace à Kockelscheuer (patinoire) ;
- le centre national de tennis à Esch-sur-Alzette ;
- le centre national de tir à l'arc « indoor » à Strassen ;
- le centre national de tir aux armes sportives à Senningen ;
- le centre national de voile à Liefrange ;
- le centre national de golf à Clervaux ;
- le centre régional omnisports au Parc Hosingen.

Les frais pour le centre régional omnisports dans le cadre du « Parc Hosingen » ont été intégrés dans l'article global relatif aux centres nationaux 13.0.43.000.

En 2017, deux nouveaux centres nationaux ont ouvert leurs portes, à savoir, le centre national de canoë kayak à Diekirch et le centre national des arts martiaux à Strassen.

## Les crédits pour subsides en 2017

Pour 2017, les fonds aux fédérations, aux sociétés sportives ainsi qu'au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois s'élèvent à 5.409.919 € et accusent une augmentation de 4,82% par rapport à l'année précédente.

Dans le détail sont prévus :

- 647.120 € pour la participation aux frais de fonctionnement des fédérations. Le crédit augmente légèrement par rapport à l'année précédente ;
- 865.000 € pour les subsidés ordinaires et extraordinaires aux fédérations et clubs, y comprise une enveloppe spécifique de 125.000 € pour les championnats organisés à l'échelon mondial et européen ;
- 1.544.600 € pour participer à l'indemnisation des entraîneurs nationaux avec la précision que les participations financières pour les entraîneurs des centres de formation du Sportlycée (de l'ordre de 254.215 €) sont à ajouter aux contributions. L'investissement global pour l'encadrement des cadres nationaux et des centres de formation est de 1.798.815 € en 2017 ;
- 1.353.974 € pour les cadres administratifs dont 480.930 € pour contribuer à l'indemnisation de 26,40 tâches de secrétaires administratifs et une ligne de crédit particulière de 597.319 € pour 8,75 tâches de directeur technique auprès des fédérations. Un autre crédit de 275.725 € est prévu pour 5,35 gestionnaires administratifs engagés auprès de sept fédérations importantes.
- Le remboursement du coût salarial brut pour les secrétaires administratifs fédéraux est exceptionnellement de 50% jusqu'à la dépense maximale de 38.722 € considérée pour une tâche complète. Un maximum de dépenses de 71.750 € est fixé pour les directeurs techniques fédéraux et de 68.931 € pour les gestionnaires administratifs. Des prises en charge de respectivement 90% et 80% sont retenues pour ces deux catégories de personnels en fonction de leur degré de qualification.
- 309.677 € sont prévus à titre de contribution aux frais de personnel du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour couvrir partiellement les frais du secrétaire général du secteur privé, d'un directeur technique et de gestionnaires administratifs.
- 999.225 € pour les mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite : cet article comprend 60.000 € pour les programmes fédéraux et mesures diverses, 200.000 € pour la section des sports d'élite de l'armée et 125.000 € pour la préparation olympique (JO d'été et d'hiver, Jeux Européens ainsi que d'autres événements internationaux officiels au niveau des jeunes). L'aide directe versée au COSL pour la préparation olympique est diminuée de 300.000 à 125.000 € en cette année post-olympique. La convention entre le COSL et le Ministère des Sports retient, avec la participation initiale d'au moins 100.000 € pour la première et deuxième année de l'olympiade, également l'accord pour un relèvement progressif des fonds à l'approche des Jeux Olympiques d'été à Tokyo en 2020.

- 25.000 € de cet article sont prévus pour couvrir les frais de préparation des « Paralympics » (3-4 athlètes).
- La loi concernant le sport crée au chapitre 5 un statut spécial dans l'intérêt de l'élite sportive. Sur la base des dispositions de l'article 13, sous 6, un remboursement de cotisations sociales est prévu pour des athlètes de haut niveau qui ne disposent pas d'une couverture sociale. Une ligne de crédit spécifique est reconduite en 2017 au titre de cet apport particulier pour le sport de haut niveau. Une seule athlète a bénéficié en 2017 de ce statut spécial.
- 467.500 € pour les concepts de 9 fédérations développés dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite. Sur la base des critères du Conseil supérieur des sports, les aides sont accordées prioritairement pour des préparations intensifiées, des compétitions internationales de haut niveau ainsi que l'encadrement des athlètes par des entraîneurs professionnels supplémentaires. Parallèlement, des allègements d'octroi de congé sportif sont décidés pour les disciplines collectives figurant parmi les fédérations retenues.
- 129.225 € restent prévus au même article budgétaire pour les stages pour cadres fédéraux de l'ensemble des fédérations.
- 450.000 € sont inscrits au budget de 2017 pour le fonctionnement des différents centres nationaux énumérés au chapitre « Répartition des crédits en 2016 » ci-devant dont 275.000 € pour le remboursement des frais avancés par les fédérations et 175.000 € pour les dépenses engagées au niveau communal.

Les frais pour le centre régional omnisports du complexe sportif du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge du même article budgétaire.

Tableau concernant les fonds budgétaires directement versés aux fédérations et au C.O.S.L. en 2016

en EUR

FEDERATIONS par ordre alphabétique	AIDES AUX FEDERATIONS										Gestionnaires administratifs	Secrétaires administratifs	Nombre tâches 3)	TOTAL aides fédérations	% total des crédits 4)
	Fonctionnement fédéral	Subsidés sport-loisir	Bénévoles	Subsidés extra- ordinaires	Nbre subs. extra.	Entraînement féd. concepts féd. et mesures spéciales	Tâches d'entraîn. prof. 1)	Nbre des enlr. indem- nisés 2)	Tâches de DTN 3)	Tâches de gest. 3)					
Aéronautisme	10.200,00	-	300,00	2.597,00	1	-	-	-	-	-	7.784,00	0,50	20.881,00	0,42	
Alpaps	7.700,00	-	800,00	-	-	-	-	-	-	-	7.288,00	0,50	15.798,00	0,32	
Arts martiaux	36.800,00	-	300,00	13.837,00	6	262.437,00	3,00	7	0,50	28.900,00	22.387,00	1,50	365.681,00	7,43	
Athlétisme	26.000,00	9.000,00	1.800,00	11.853,00	3	208.135,32	1,90	5	1,00	40.472,00	34.000,00	2,00	331.280,32	6,73	
Automobilisme	4.400,00	-	300,00	2.612,00	1	-	-	-	-	-	8.500,00	0,50	15.812,00	0,32	
Aviron	1.000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.000,00	0,02	
Badminton	20.700,00	-	1.300,00	7.635,00	2	65.500,00	1,00	-	-	-	8.500,00	0,50	103.635,00	2,11	
Basketball	50.550,00	-	300,00	48.619,00	5	303.224,00	2,50	31	1,00	0,75	40.900,00	2,00	492.539,00	10,01	
Basketball corporatif	3.200,00	2.800,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6.000,00	0,12	
Billard	4.100,00	-	300,00	-	-	735,00	-	1	-	-	-	-	5.135,00	0,10	
Boules et pétanque	3.700,00	-	-	-	-	4.764,00	-	2	-	-	-	-	8.464,00	0,17	
Boxe	5.700,00	-	300,00	-	-	1.204,00	-	1	-	-	-	-	7.204,00	0,15	
Canot-Kayak	7.800,00	-	-	-	-	867,00	-	1	-	-	-	-	8.667,00	0,18	
Criquet	1.820,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.820,00	0,04	
Cyclisme	21.300,00	-	300,00	32.038,00	8	228.851,00	2,00	8	0,50	0,50	17.733,00	8.500,00	308.722,00	6,28	
Danse	1.710,00	-	300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.010,00	0,04	
Darts	2.100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.100,00	0,04	
Echecs	4.100,00	-	-	10.895,00	4	8.338,00	-	6	-	-	-	-	23.333,00	0,47	
Equitation	9.400,00	-	300,00	7.520,00	2	53.704,00	-	5	-	-	-	25.500,00	96.424,00	1,96	
Escalade/alpinisme	7.500,00	-	-	482,00	2	1.973,00	-	1	-	-	-	-	9.955,00	0,20	
Escrime	8.370,00	-	300,00	8.896,00	4	32.533,00	-	2	-	-	-	-	49.899,00	1,01	
Football	43.500,00	1.000,00	300,00	17.110,00	5	188.743,00	2,00	32	1,00	-	-	42.500,00	293.153,00	5,96	
Football corporatif	-	4.200,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4.200,00	0,09	
American football	500,00	-	300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	800,00	0,02	
Golf	3.400,00	-	-	2.500,00	1	6.400,00	-	2	-	-	-	-	12.300,00	0,25	
Golf sur pistes	3.000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.000,00	0,06	
Gymnastique	33.400,00	-	1.800,00	-	-	107.833,00	1,00	-	1,00	-	-	17.000,00	160.033,00	3,25	
Haltérophonie/puissance	7.800,00	-	-	-	-	3.820,00	-	1	-	-	-	-	3.023,00	0,33	
Handball	43.100,00	-	300,00	21.628,00	6	152.250,00	1,00	4	1,00	0,50	26.900,00	17.070,00	261.248,00	5,31	
Handisports	9.700,00	-	300,00	3.104,00	1	31.545,00	-	1	-	-	-	3.767,00	48.416,00	0,98	
Hockey sur gazon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hockey sur glace	3.400,00	-	-	-	-	15.953,00	1,00	-	-	-	-	-	19.353,00	0,39	
Indiaca	1.300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.300,00	0,03	
Kickersport	1.680,00	-	300,00	2.602,00	1	-	-	-	-	-	-	-	4.582,00	0,09	
Marche populaire	-	6.000,00	300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	16.053,00	22.353,00	0,45	
Moto-cyclisme	3.980,00	-	-	1.735,00	1	1.365,00	-	-	-	-	-	8.500,00	15.560,00	0,32	
Natation/sauvetage	31.400,00	-	-	15.290,00	4	216.860,92	2,00	-	1,00	0,50	20.610,00	17.850,00	302.100,92	6,14	
Pêche sportive	5.100,00	-	300,00	12.216,00	5	10.636,00	-	6	-	-	-	7.298,00	35.550,00	0,72	
Quilles	6.900,00	-	-	1.084,00	1	11.340,00	-	8	-	-	-	17.000,00	38.304,00	0,74	
Rugby	12.200,00	-	-	34.112,00	4	46.009,00	1,00	2	-	-	-	1.000,00	93.321,00	1,90	
Ski	5.400,00	-	-	-	-	31.708,00	-	2	-	-	-	-	37.108,00	0,75	
Ski nautique (wake-b.)	3.900,00	-	300,00	-	-	902,00	-	-	-	-	-	6.109,00	11.211,00	0,23	
Sports de glace	10.700,00	-	300,00	8.786,00	5	46.987,00	-	7	-	-	-	-	66.773,00	1,36	
Sports santé	-	2.480,00	300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.780,00	0,06	
Sports sub-aquat.	-	4.400,00	300,00	-	-	543,00	-	-	-	-	-	-	5.243,00	0,11	
Squash	3.500,00	-	300,00	4.541,00	3	5.955,00	-	1	-	-	-	-	14.296,00	0,29	
Tennis	38.900,00	-	-	21.097,00	5	124.915,00	2,00	9	-	-	-	32.300,00	217.212,00	4,42	
Tennis de table	49.700,00	-	1.300,00	33.634,00	7	292.573,88	2,00	10	1,00	1,00	53.800,00	29.750,00	460.757,88	9,37	
Tir à l'arc	11.400,00	-	-	11.255,00	4	11.213,00	-	5	-	-	-	-	33.868,00	0,69	
Tir aux armes sport.	14.790,00	-	300,00	5.379,00	3	22.614,00	-	5	-	-	-	10.200,00	53.283,00	1,08	
Triathlon	13.400,00	-	300,00	12.382,00	3	142.531,00	1,50	-	-	-	-	8.500,00	177.123,00	3,60	
Voile	3.300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.300,00	0,07	
Volleyball	30.450,00	-	800,00	29.246,00	3	219.247,00	2,00	3	0,75	-	-	21.250,00	300.993,00	6,12	
Kiné. (Sté. Lux. de)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Médecine du sport	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Presse sportive	-	-	300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	300,00	0,01	
Professeurs d'EP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LASEL	-	9.200,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9.200,00	0,19	
LASEP	-	9.200,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9.200,00	0,19	
Eclaireurs/éclairseuses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guidés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comité Olympique	-	9.250,00	-	-	-	63.000,00	-	-	1,00	2,00	53.800,00	186.276,00	312.326,00	6,35	
TOTAUX	636.930,00	67.530,00	15.300,00	384.475,00	100	2.927.298,92	25,90	168	9,25	6,25	281.115,00	616.861,00	4.919.509,92	100,00	
Nbre des bénéficiaires	47 fed.	9 fed.+COSL	31 fed.	100 dem.	-	36 fed. + COSL	-	-	-	-	7 fed. + COSL	26 fed.+COSL	-	-	-

- Remarques:
- 1) Nombre des tâches d'entraîneur professionnel subsidiées
  - 2) Nombre des entraîneurs indemnisés (non professionnels de par leur tâche de travail)
  - 3) Nombre des tâches pour secrétaires administratifs, pour directeurs techniques nationaux et gestionnaires administratifs subsidiées
  - 4) Pourcentage du total des crédits attribués



**Tableau concernant les fonds budgétaires versés aux clubs en 2016  
en EUR**

FEDERATIONS par ordre alphabétique	AIDES AUX CLUBS					
	Subsides ordinaires	Nbre clubs	Subsides sport-loisir	Subsides extraordinaires	Nbre. subs. extraord. clubs	Total aides aux clubs
Aéronautisme	-	-	-	-	-	-
Alpaps	-	-	-	-	-	-
Arts martiaux	18.640,00	30	-	-	-	18.640,00
Athlétisme	11.587,00	8	2.000,00	5.923,00	2	19.510,00
Automobilisme	-	-	-	-	-	-
Aviron	-	-	-	-	-	-
Badminton	2.932,00	8	-	1.292,00	1	4.224,00
Basketball	34.803,00	30	-	-	-	34.803,00
Basketball corporatif	-	-	-	-	-	-
Billard	-	-	-	-	-	-
Boules et pétanque	-	-	-	-	-	-
Boxe	-	-	-	-	-	-
Canoë-Kayak	-	-	-	-	-	-
Cricket	-	-	-	-	-	-
Cyclisme	4.052,00	7	1.000,00	-	-	5.052,00
Danse	-	-	-	-	-	-
Darts	-	-	-	-	-	-
Echecs	-	-	-	5.146,00	3	5.146,00
Equitation	1.149,00	3	-	-	-	1.149,00
Escalade/alpinisme	1.714,00	3	-	-	-	1.714,00
Escrime	1.256,00	3	-	-	-	1.256,00
Football	117.626,00	91	-	4.282,00	3	121.908,00
Football corporatif	-	-	-	-	-	-
American football	-	-	-	-	-	-
Golf	-	-	-	-	-	-
Golf sur pistes	-	-	-	-	-	-
Gymnastique	12.177,00	14	-	-	-	12.177,00
Haltéro./lutte/powerl.	297,00	1	-	-	-	297,00
Handball	16.706,00	16	-	25.628,00	10	42.334,00
Handisports	-	-	-	-	-	-
Hockey sur gazon	-	-	-	-	-	-
Hockey sur glace	-	-	-	-	-	-
Indiaca	-	-	-	-	-	-
Kickersport	-	-	-	-	-	-
Marche populaire	-	-	-	-	-	-
Moto-cyclisme	-	-	-	-	-	-
Natation/sauvetage	8.924,00	11	300,00	3.000,00	1	12.224,00
Pêche sportive	-	-	-	1.485,00	1	1.485,00
Quilles	-	-	-	1.573,00	2	1.573,00
Rugby	4.916,00	3	-	-	-	4.916,00
Ski	753,00	2	-	-	-	753,00
Ski nautique (wake-b.)	-	-	-	-	-	-
Sports de glace	562,00	3	-	-	-	562,00
Sports santé	-	-	-	-	-	-
Sports sub-aquat.	-	-	-	-	-	-
Squash	-	-	-	-	-	-
Tennis	14.584,00	28	-	-	-	14.584,00
Tennis de table	18.025,00	43	-	1.685,00	1	19.710,00
Tir à l'arc	1.454,00	5	-	-	-	1.454,00
Tir aux armes sport.	1.564,00	3	-	-	-	1.564,00
Triathlon	-	-	1.500,00	2.500,00	1	4.000,00
Voile	771,00	1	-	-	-	771,00
Volleyball	8.801,00	14	-	-	-	8.801,00
Kiné. (Sté. Lux. de)	-	-	-	-	-	-
Médecine du sport	-	-	-	-	-	-
Presse sportive	-	-	-	-	-	-
Professeurs d'EP	-	-	-	-	-	-
LASEL	-	-	-	4.000,00	4	4.000,00
LASEP	-	-	-	-	-	-
Eclaireurs/éclaireuses	-	-	-	-	-	-
Guides	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>283.293,00</b>	<b>327</b>	<b>4.800,00</b>	<b>56.514,00</b>	<b>29</b>	<b>344.607,00</b>
Nbre des bénéficiaires	<b>327 clubs</b>		<b>11 clubs</b>	<b>30 subsides</b>	<b>11</b>	

## **Le congé sportif**

L'octroi de congé sportif est régi par les dispositions du règlement grand-ducal modifié du 30 avril 1991.

2017 – année impaire – a confirmé une nouvelle fois l'habituelle évolution en dents de scie du congé sportif octroyé depuis de nombreuses années, à la fois en ce qui concerne les dépenses engendrées et le nombre de jours de congé sportif accordés.

Cette évolution est due à l'organisation pendant les années impaires des Jeux des Petits Etats d'Europe, et, en 2017 aussi, des Jeux de la Francophonie ainsi qu'à la participation importante aux « Special Olympics World Wintergames ».

Les différents paramètres évoluent ainsi de manière variée :

- hausse du nombre de bénéficiaires de 278 à 395 personnes;
- hausse des dépenses engendrées de 479.598 à 484.782 €;
- hausse du nombre de jours accordés de 2.393 à 2.555 ;
- hausse du nombre de jours remboursés de 1.945 à 2.062 ;
- baisse du coût moyen par jour de congé sportif accordé de 247 à 235 €;
- le nombre des fédérations bénéficiaires diminue d'une unité à 33, plus le COSL.

80,7 % du congé alloué soit 2.062 jours, ont donné lieu à un remboursement. En revanche, 19,3 % ont été attribués à des bénéficiaires du secteur public qui continuent, pendant la durée du congé sportif, à toucher leur rémunération.

Doté à l'origine de 430.000 €, les crédits prévus pour 2017 n'ont pas suffi pour satisfaire entièrement toutes les demandes, le solde étant remboursé sur l'exercice budgétaire de 2018.

L'octroi du congé sportif en 2017 (484.782 €) est donc en légère augmentation (+ 1,08 %) par rapport à 2016 (479.598 €), mais reste inférieur au niveau du congé sportif accordé lors de la dernière année impaire en 2015 (496.257 €), soit une diminution de 2,31 %.

## **Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs**

Pour l'année 2017, le tableau repris au présent chapitre affiche, avec 2.157 jours attribués à la catégorie des sportifs et accompagnateurs officiels un total sensiblement supérieur à celui de 2016 (2.062 jours) mais bien inférieur à 2015 (2.325 jours). Les 2.157 jours se répartissent sur 323 bénéficiaires relevant de 27 fédérations différentes ainsi que du C.O.S.L.

Le nombre des fédérations bénéficiaires reste invariable alors que le nombre des bénéficiaires est en forte progression régression (+107 personnes) par rapport à 2016. Ce constat s'explique, d'une part, par l'organisation les années impaires des Jeux des Petits Etats d'Europe auxquels le Luxembourg a participé en 2017 avec la plus forte délégation de tous les temps et, d'autre part, par l'organisation des Jeux de la Francophonie.

Le nombre global de jours remboursés dans la rubrique « sportifs et accompagnateurs » passe de 1.731 à 1.796 jours, dépassant ainsi le niveau des 1.545 jours en 2015 ou les 1.618 jours en 2013, voire les 1.710 jours de 2011.

En termes financiers, la majeure partie des crédits, à savoir 87,42% du montant global de 484.782 € est attribuée à la catégorie des athlètes et de leurs accompagnateurs. Certains paiements restent en souffrance à l'heure de boucler le présent rapport du fait que certaines demandes en remboursement n'ont pas encore été présentées ou seront remboursées sur l'exercice budgétaire 2018.

Evolution du congé sportif accordé aux sportifs et accompagnateurs officiels depuis 1999 :

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	sportifs/accomp.	205.383	1.412 jours remboursés sur 1.635
2000	idem	196.513	1.260 jours remboursés sur 1.420
2001	idem	242.908	1.432 jours remboursés sur 1.769
2002	idem	176.587	1.099 jours remboursés sur 1.263
2003	idem	222.095	1.311 jours remboursés sur 1.556
2004	idem	192.166	960 jours remboursés sur 1.124
2005	idem	223.357	1.123 jours remboursés sur 1.373
2006	idem	180.414	877 jours remboursés sur 1.010
2007	idem	325.896	1.694 jours remboursés sur 1.971
2008	idem	322.600	1.560 jours remboursés sur 1.758
2009	idem	283.890	1.371 jours remboursés sur 1.659
2010	idem	218.468	1.117 jours remboursés sur 1.262
2011	idem	337.999	1.710 jours remboursés sur 1.911
2012	idem	299.863	1.443 jours remboursés sur 1.646
2013	idem	354.641	1.618 jours remboursés sur 1.888
2014	idem	342.933	1.545 jours remboursés sur 1.656
2015	idem	441.496	2.041 jours remboursés sur 2.325
2016	idem	418.288	1.731 jours remboursés sur 2.062
2017	idem	418.288	1.796 jours remboursés sur 2.157

Lesdits 2.157 jours accordés dans cette catégorie sont répartis comme suit :

- 869 jours pour les sports collectifs ;
- 1.289 jours pour les sports individuels ;

### **Les mesures et concepts particuliers et promotionnels – Constatations particulières**

- Cadres du C.O.S.L.

Le plafond annuel de congé sportif reste fixé à 30 jours pour les membres des cadres « élite » et « promotion » du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois. Cette mesure n'est finalement appliquée qu'à un nombre restreint de sportifs qui exercent une profession. La plupart des athlètes de haut niveau en effet sont encore étudiants ou ont intégré la section des sportifs d'élite de l'armée, ou ont choisi une carrière de sportif professionnel.



- Sportifs présélectionnés pour les Jeux Olympiques et leurs accompagnateurs

En 2017, année post-olympique après les JO de Rio 2016, seuls l'athlète Mme Ni Xia Lin et son entraîneur Tommy Danielsson ont épuisé intégralement les conditions spéciales en matière de congé sportif à concurrence de 75 jours pour les sportifs respectivement de 50 jours pour les accompagnateurs.

- Dérogation spécifique pour les sports collectifs

Par décision gouvernementale du 7 mai 2004, une dérogation spécifique avait été autorisée pour les sports collectifs. Afin d'ouvrir aux sports collectifs un bénéfice au congé sportif se rapprochant de celui des athlètes individuels qui font partie des cadres du C.O.S.L., la durée du congé annuel peut être étendue jusqu'à un plafond de 25 jours.

L'avis du C.O.S.L. à cet égard reste de première importance puisque la mesure n'est appliquée que pour la sélection de sportifs aux équipes nationales à l'échelon le plus élevé pouvant se prévaloir du niveau sportif suffisant ainsi que pour des programmes de préparation et de compétitions internationales officielles.

La dérogation spécifique concerne ainsi le basketball, le football, le handball et le volleyball. L'année 2017 confirme que cette mesure sert surtout les joueurs de football dont 2 atteignent le seuil maximum des 25 jours. Par ailleurs, aucun basketteur et seuls 3 handballeurs et 4 volleyeurs, dépassent le seuil maximum des 12 jours accordés jadis sans pour autant atteindre le seuil des 25 jours.

Si l'impact de la mesure spéciale décrétée en 2004 était resté assez stable depuis 2007, elle a accusé depuis 2012 une envolée assez remarquable avec, en 2013, un nouveau record de 886 jours accordés. Le congé sportif attribué en 2017 aux joueurs/joueuses des sports collectifs se rapproche tout près de ce niveau avec un total de 869 jours.

2006 : 509 jours ;  
2007 : 601 jours ;  
2008 : 608 jours ;  
2009 : 529 jours ;  
2010 : 536 jours ;  
2011 : 642 jours ;  
2012 : 826 jours ;  
2013 : 886 jours ;  
2014 : 705 jours ;  
2015 : 746 jours ;  
2016 : 852 jours ;  
2017 : 869 jours.

L'évolution des jours de congé sportif accordés aux sports collectifs sur ces dernières années varie principalement en fonction de l'agencement du calendrier des compétitions internationales, (qualifications aux Championnats d'Europe ou du Monde) et, d'autre part, des choix des sélectionneurs et de l'âge, souvent très jeune, des sélectionnés. Le nombre des bénéficiaires s'élève à 119 pour 2017 alors qu'il était de 97 en 2016, de 93 en 2015 et de 88 en 2014. Ci-après le détail :

- Equipe nationale de football

En raison d'un cadre national de plus en plus rajeuni, d'une part, et d'un nombre plus élevé désormais de joueurs professionnels, d'autre part, mais compte tenu d'un programme très fourni en rencontres officielles en 2017, le congé sportif accordé à l'équipe nationale de football passe de 250 en 2016 à 227 jours en 2017 alors qu'il était de 277 jours en 2015, après avoir été déjà de 347 jours en 2012 et de 295 jours en 2013.

Les 227 jours ont été octroyés à 10 joueurs et 10 accompagnateurs pour un remboursement à concurrence d'un montant total de 47.488 € contre 45.744 € en 2016. A noter que 2 joueurs de l'équipe nationale de football ont atteint en 2017 le plafond des 25 jours de congé sportif accordés.

A l'instar de l'équipe nationale de football, les sélections nationales des autres sports collectifs bénéficient elles aussi, depuis le début de l'année 2008, d'allègements sur le plan du congé sportif. Cette mesure s'inscrit dans le contexte des efforts particuliers déployés par le Ministère des sports depuis 2008 dans le cadre des concepts sportifs élaborés pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite par 10 fédérations et retenus par le Conseil supérieur des Sports.

Ces allègements valent notamment pour :

- l'équipe nationale hommes de handball :

pour laquelle l'octroi de congé sportif dans l'intérêt de 18 joueurs et 5 accompagnateurs est en forte progression pour passer de 159,5 jours attribués en 2016 à 215 jours en 2017 pour une dépense de 40.650 € contre 25.082 € en 2016 et 29.389 € en 2015.

- les équipes nationales de basketball :

qui, avec 88 jours accordés en 2017 contre 185 jours en 2016, accusent une forte régression pour 11 sportifs et 6 officiels avec une dépense de 8.620 €

- les équipes nationales de volleyball :

dont le congé sportif accordé en 2017 est en augmentation par rapport aux trois dernières années avec 247,5 jours pour 16 sportifs et 11 officiels avec une dépense de 46.052 € contre 40.855 € en 2016.

- l'équipe nationale de hockey sur glace :

qui, de 32 jours en 2016, remonte à 45 jours de congé sportif attribués en 2017 pour 13 sportifs et 3 officiels. Les 45 jours accordés ont tous donné lieu à un remboursement pour un montant de 9.242 € contre 7.636 € en 2016 et 13.024 € en 2015.

- l'équipe nationale de rugby :

dont 12 joueurs et 3 officiels bénéficient d'un congé sportif de 45 jours au total, contre 28 en 2016, pour un montant de 10.005 € contre 7.926 € en 2016.

- Equipes nationales de tennis de table

Le congé sportif attribué aux membres des équipes nationales féminine et masculine de la FLTT redescend de 170 jours attribués en 2016 à 136,5 jours en 2017 dans l'intérêt de 7 sportifs et 3 accompagnateurs, engendrant une dépense de 26.372 € contre 38.569 € en 2016.

### Le congé sportif pour dirigeants et arbitres

398 jours de congé sportif (+ 67 par rapport à 2016) ont été accordés pour l'année 2017 à 72 arbitres et dirigeants techniques et administratifs (+10 par rapport à 2016), issus de 20 fédérations bénéficiaires (identique à 2016).

Le coût global du congé sportif accordé en 2017 pour la catégorie des dirigeants et arbitres s'élève à 60.974 € contre 61.310 € en 2016. Il s'agit en l'occurrence de 12,58 % des crédits répartis.

Autant en volume qu'en termes de dépenses, le congé sportif octroyé dans la catégorie des dirigeants et arbitres reste à un niveau relativement bas en comparaison avec les années 2004 à 2010, comme il ressort du tableau ci-après :

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES (en euros)	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	dirigeants/arbitres	42.212	204 jours remboursés sur 238
2000	idem	58.803	263 jours remboursés sur 290
2001	idem	67.878	309 jours remboursés sur 369
2002	idem	62.209	270 jours remboursés sur 356
2003	idem	66.319	294 jours remboursés sur 395
2004	idem	76.557	309 jours remboursés sur 387
2005	idem	76.098	310 jours remboursés sur 411
2006	idem	74.632	297 jours remboursés sur 423
2007	idem	78.316	287 jours remboursés sur 414
2008	idem	74.887	271 jours remboursés sur 413
2009	idem	67.642	251 jours remboursés sur 360
2010	idem	68.301	237 jours remboursés sur 341
2011	idem	44.113	168 jours remboursés sur 283
2012	idem	46.700	203 jours remboursés sur 344
2013	idem	81.515	342 jours remboursés sur 543
2014	idem	55.444	197 jours remboursés sur 319
2015	idem	54.761	233 jours remboursés sur 351
2016	idem	61.310	214 jours remboursés sur 331
2017	idem	60.944	266 jours remboursés sur 398

Le congé attribué dans la catégorie des dirigeants et arbitres se répartit comme suit :

- 203 jours à des arbitres et juges internationaux (+ 58 jours par rapport à 2016) ;
- 195 jours à des dirigeants luxembourgeois, membres d'organismes internationaux et / ou responsables de l'organisation d'événements internationaux officiels au Luxembourg. (+9 jours par rapport à 2016).

## **L'économie du sport**

À la suite du Work Plan for Sport 2014-2017, le nouveau Work Plan 2017-2020 for Sport de la Commission européenne prévoit de nouveau entre autres l'évaluation de la dimension économique du sport en Europe.

Concernant le compte satellite sport (SSA) au Luxembourg, le STATEC a été chargé par le Ministère des Sports d'étoffer les données nécessaires pour la finalisation du compte en question. Le STATEC a ensuite signé un contrat avec l'institut de recherche allemand GWS pour la réalisation du compte satellite. Il est à noter que l'institut en charge ne s'aligne pas à 100% aux directives retenues par le groupe d'experts de la Commission européenne (XG-ECO) pour l'établissement d'un compte à partir des tables input/output (évaluation du PIB par l'approche « production »), mais évaluera l'impact du secteur Sport sur le PIB par l'approche « dépenses ». Dans les rapports transmis par l'institut, on constate que les conclusions sont presque identiques à celles déjà articulées par le membre du groupe XG-ECO, à savoir l'insuffisance des données disponibles pour l'établissement du SSA. Des études supplémentaires seront nécessaires afin d'obtenir plus de données concernant les dépenses en matière de sport par les différents agents économiques. Le planning pour la réalisation du compte par l'institut prévoit la fin 2018, soit même le premier trimestre de l'année 2019.

Notons que le groupe expert XG-ECO n'existe plus dans sa version initiale mais est remplacé par des projets Erasmus+ dans lesquels les anciens membres du XG-ECO sont de nouveau représentés.

Le Luxembourg contribue activement au projet Erasmus+ iSport Investment in sport. Ce projet, lancé fin 2017, se penchera sur les investissements dans les infrastructures et leur contribution au bien-être d'une nation, voire de l'Union européenne.

Notons encore que des études sur l'impact économique de diverses manifestations sportives, notamment les Championnats du Monde en Cyclocross, ont été ou seront encore menées pour mieux montrer les effets de manifestations sportives d'envergure sur le PIB d'une nation.

## **LE SPORT-LOISIR**

Le service du sport-loisir du Ministère des Sports a une mission de sensibilisation, d'incitation et de coordination au niveau des activités physiques et sportives qui sont essentiellement pratiquées à des fins non compétitives. Cette mission est définie dans la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport au chapitre 2, art.5.

Comme les années précédentes, le Ministère des Sports a abordé cette mission à travers une double approche. D'un côté, le Ministère des Sports conçoit et met en œuvre des initiatives propres en poursuivant un rôle d'organisateur-animateur d'un certain nombre d'actions et projets sur le terrain, il initie par ailleurs des actions en collaboration avec d'autres instances politiques nationales ou locales et avec des partenaires du mouvement sportif. D'un autre côté, il soutient diverses initiatives pour autant qu'elles aient pour objet de promouvoir l'idée de la pratique des activités physiques et sportives pour tous.

### **Le Calendrier du sport-loisir**

La 32<sup>e</sup> édition du Calendrier du sport-loisir a été éditée en 3 350 exemplaires et peut également être consultée en ligne sur [www.sports.lu](http://www.sports.lu). 17 300 flyers ont été distribués à des fins de promotion. Ce recueil regroupe les initiatives mises en œuvre par les pouvoirs publics, le COSL, les fédérations et les clubs ainsi que d'autres acteurs œuvrant en faveur du sport-loisir. Il est diffusé gratuitement à grande échelle et permet aux intéressés d'avoir accès à une information aussi complète que possible sur les offres de pratique sportive à titre de loisir.

### **La campagne « Fitness-Pass » – Journées nationales**

La campagne « Fitness Pass » lancée en 2001 en partenariat entre le Ministère des Sports et le COSL a pour but d'encourager les adeptes du sport-loisir à participer à plusieurs Journées Nationales et à pratiquer ainsi d'autres sports que ceux qu'ils pratiquent habituellement.

A ces fins, le Ministère des Sports a élaboré un passeport dénommé « Fitness Pass » qui aide à comptabiliser la participation des intéressés aux différentes Journées Nationales pendant une année déterminée. Toute personne ayant rassemblé au moins trois vignettes de participation sur son « Fitness Pass » participera à une remise des prix « Fitness Pass ».

Le nombre de lauréats ayant été retenus par la campagne « Fitness Pass » correspond à une moyenne de 35 personnes et a évolué en détail entre 2010 à 2017 comme suit :

2010 :	39 personnes
2011 :	38 personnes
2012 :	38 personnes
2013 :	30 personnes
2014 :	52 personnes
2015 :	20 personnes
2016 :	35 personnes
2017 :	28 personnes

En 2017, le Ministère des Sports a en outre participé à l'organisation des Journées Nationales dans différents sports en contribuant aux frais d'organisation.

Les 9 manifestations suivantes ont été prises en compte pour l'édition 2017 de la campagne « Fitness Pass » :

- Journée Nationale du Basketball, organisée par la FLBB  
Dimanche, 26 février 2017 à Dudelange
- COSL Spillfest, organisé par le COSL  
Jeudi, 25 mai 2017 à Kockelscheuer
- Journée Nationale du Football, organisée par la FLF  
Dimanche, 11 juin 2017 à Ettelbruck
- Journée Nationale du Canoë-Kayak, organisée par la FLCK  
Dimanche, 18 juin 2017 à Diekirch
- Journée Nationale du Triathlon, organisée par la FLTri  
Samedi, 1<sup>er</sup> juillet 2017 à Echternach
- City Jogging, organisé par la FLA  
Dimanche, 2 juillet 2017 à Luxembourg
- Journée Nationale du Nordic Walking, organisée par la FLMP  
Dimanche, 9 juillet 2017 à Walferdange
- Semaine Européenne du Cyclisme, organisée par la FSCL  
du 22 au 29 juillet 2017 à Diekirch
- Journée Nationale de la Marche Populaire, organisée par la FLMP  
Mardi, 15 août 2017 à Beckerich

## **Le Brevet Sportif National**

Le Brevet Sportif National a pour but de propager la pratique du sport dans tous les domaines à partir de l'âge de 10 ans. Il permet aux amateurs de sport, novices ou plus expérimentés, de tester leur niveau de condition physique à travers des épreuves sportives adaptées à leur âge.

Le brevet est décerné à la suite de la réussite à un ensemble d'épreuves sportives qui doivent être accomplies au cours d'une même année civile.

Les épreuves varient selon l'âge du participant et sont réparties en quatre disciplines : cyclisme, athlétisme, natation et endurance. Pour chaque épreuve, des performances minima ont été fixées par le règlement grand-ducal du 3 février 2002 portant détermination et organisation des Brevets Sportifs Nationaux.

Les brevets comprennent trois niveaux : l'insigne en bronze, l'insigne en argent et l'insigne en or obtenus en fonction du nombre de points totalisés dans les différentes épreuves.

En 2017, les épreuves du Brevet Sportif National se sont déroulées au cours du mois de juin à Luxembourg et Colmar-Berg ainsi que dans une dizaine d'établissements scolaires de

l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Le tableau ci-dessous reprend les brevets décernés en 2017 par insigne et par tranche d'âge :

<b>Tranches d'âge</b>	<b>OR</b>	<b>ARGENT</b>	<b>BRONZE</b>
10-15 ans	181	162	39
16-39 ans	8	11	1
40-59 ans	5	4	-
60 ans et +	20	-	-
<b>Total :</b>	<b>214</b>	<b>177</b>	<b>40</b>

Le nombre de réussites au cours des 6 dernières années a évolué en détail comme suit :

2012 : 595 réussites  
 2013 : 612 réussites  
 2014 : 573 réussites  
 2015 : 500 réussites  
 2016 : 544 réussites  
 2017 : 431 réussites

Force est de constater qu'au fil des années, un concept datant des années 70 a perdu en attractivité. Le concept général et la mise en œuvre du Brevet Sportif National seront réévalués dans un avenir proche.

### **Le Bénévole sportif de l'année**

Afin de valoriser le bénévolat dans le domaine du sport et de faire reconnaître à sa juste valeur le dévouement des bénévoles au service du mouvement sportif, le Ministère des Sports a pris l'initiative en 2009 de décerner le titre honorifique de « Bénévole sportif de l'année ».

Le Ministère des Sports vise par cette action :

- de promouvoir l'image, la place et le rôle des bénévoles dans tous les secteurs du sport luxembourgeois (dirigeants, entraîneurs, moniteurs, arbitres, juges, aides de tous genres, ...),
- de faire connaître et reconnaître le travail considérable des bénévoles du monde associatif.

Pour récompenser symboliquement les personnes non rémunérées pour leurs investissements personnels dans la vie associative sportive, les fédérations sportives et le Ministère des Sports désignent des lauréats fédéraux et nationaux.

Un jury composé de 6 à 7 membres représentant le COSL, les sportifs actifs et le Ministère des Sports, désigne trois lauréats nationaux.

Pour 2016, ces trois lauréats nationaux ont été sélectionnés par le jury parmi les candidatures « Bénévole Sportif 2016 » qui lui ont été soumis par 31 fédérations.

Tous les lauréats fédéraux et les lauréats nationaux de l'année 2016 ont été honorés à l'occasion d'une soirée spéciale en présence du Ministre des Sports le 15 mars 2017.

Le processus de désignation des lauréats fédéraux et nationaux pour l'année 2017 est actuellement en cours. Les lauréats se verront remettre leurs titres honorifiques à l'occasion d'une cérémonie prévue pour le 20 mars 2018.

### **Les projets pilotes : Concepts globaux de sport pour jeunes**

En 2009, le Ministère des Sports a élaboré un concept global de sport pour jeunes basé sur les derniers enseignements en matière d'entraînement (LTAD) et sur l'analyse de l'offre sportive existante au niveau du sport organisé au Luxembourg.

Ce concept prévoit une intégration des offres sportives existantes, la création de nouvelles offres et l'intervention d'un personnel qualifié à tous les niveaux, notamment par l'engagement de coordinateurs à temps plein ou à temps partiel.

Cinq projets-pilotes sont en cours, ils s'appuient sur des conventions signées avec les communes respectives et sont cofinancés par le Ministère des Sports.

Il s'agit des projets suivants :

- « Multisport Monnerech (MuMo) » (commune de Mondercange)
- « Sportkrees Atert » (syndicat intercommunal du canton de Rédange)
- « Jonglënster gutt drop » (commune de Junglinster)
- « Fit Kanner Miersch » (commune de Mersch)
- « Hesper beweegt sech » (commune de Hesperange)

Les projets à Mondercange, Rédange et Junglinster sont des projets fonctionnant comme « maison relais sport » ou sont intégrés dans une maison relais existante et voient surtout l'intervention et la collaboration du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ces 5 projets ont pris leur vitesse de croisière respectivement se sont développés en créant des offres pour de nouvelles tranches d'âge.

### **Le Wibbel an Dribbel**

Réalisée pour la première fois en 1991 au vu de la nécessité de

- créer et de renforcer la motivation des enfants à pratiquer du sport ;
- faire découvrir aux enfants des activités sportives nouvelles ;
- détecter des talents et les orienter vers la pratique en club, c'est-à-dire ouverture du sport scolaire et transition vers le sport associatif,

l'action de promotion sportive a connu en 2017 sa 27<sup>e</sup> édition et s'est déroulée du 7 au 13 juillet à la Coque. Cette action constitue une occasion pour mettre en valeur les aspects positifs de la pratique sportive. Les enfants apprennent à découvrir leurs propres talents et possibilités, à agir ensemble entre amis, à vivre la réussite et la défaite et à dépasser leurs doutes et résistances internes.



La collaboration étroite des communes participantes qui organisent le transport des élèves de toutes les régions du pays vers le Centre National Sportif et Culturel « d'Coque » ainsi que le concours des 14 fédérations sportives représentées pendant les cinq jours par une centaine de moniteurs garantissent l'énorme succès de l'action.

En 2017, 2 332 élèves (146 classes) du cycle 3.2. de l'enseignement fondamental, en provenance de 54 communes, ont pu participer à l'action, ce qui constitue une légère diminution du nombre d'élèves par rapport à l'année 2016. Cela s'explique par le fait que les ateliers de natation et de canoë-kayak n'ont pas pu avoir lieu à cause de travaux de rénovation sur le bassin d'entraînement de la Coque.

Le Ministère des Sports et ses partenaires ont toutefois opté pour un nouveau concept afin de conférer à cette action de promotion sportive datant des années 90 un caractère novateur et un élan renouvelé.

Lors de la 27<sup>e</sup> édition du « Wibbel an Dribbel », l'échange direct et interactif avec et entre les fédérations ainsi que la détection de capacités motrices de base ont été au centre des intérêts.

14 fédérations participantes ont été regroupées, selon le tronc commun de leurs disciplines sportives respectives, en différents modules (sport individuel cyclique et acyclique, sport collectif, sport de renvoi et de combat) d'une durée d'une heure. C'est grâce à ces regroupements impliquant une étroite et active collaboration entre les fédérations sportives que la mise en œuvre d'ateliers « communs » a pu être réalisée. Cette approche holistique permet aux enfants de découvrir et les tronc communs et les spécificités des disciplines sportives respectives.

La répartition des classes en petits sous-groupes ainsi que le nouveau système de rotation au sein et entre les différents modules offrent aux encadrants fédéraux plusieurs plateformes et davantage de temps afin d'accompagner au mieux les enfants en fonction de leurs capacités individuelles. Il s'agit notamment d'utiliser davantage cette plateforme unique pour intensifier les rapports entre fédérations et pour orienter, de manière appropriée, les enfants vers la pratique en club sportif qui leur convienne afin de nouer des liens durables entre tous ces acteurs.

L'encadrement des enfants pendant toute la journée a été assuré par 111 animateurs fédéraux et 60 animateurs de sport-loisir.

Au vu des nombreuses candidatures de participation, un tirage au sort a dû être effectué pour déterminer les classes et communes admises au « Wibbel & Dribbel » 2017.

L'action faisant partie intégrante du calendrier scolaire de nombreuses communes du pays, il s'ensuit que le maintien de l'action correspond à un souhait unanime.

### **La troisième semaine européenne du sport (European Week of Sports – EWoS)**

L'une des mesures du plan d'action de l'Union européenne au niveau du sport fut la troisième édition de la semaine européenne du sport sous le slogan **#BeActive**. Depuis 2015, le Grand-Duché de Luxembourg participe activement à cette action qui fut programmée cette fois-ci du 23 au 30 septembre 2017. Au Luxembourg, cette initiative européenne rejoint les efforts entrepris depuis 2006 dans le cadre de la stratégie interministérielle commune du Plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen ».

Le programme de l'année 2017 comprenait à la fois des activités purement participatives et des activités de sensibilisation et d'information.

Après les deux premières éditions du « Salon Topsport » en 2015 et 2016, le Ministère des Sports a décidé de réviser le concept global de cette « Foire du Sport » en lui donnant un nouveau visage en 2017. Il en est issu le salon « Lëtz Be active » du 24 septembre, qui constitua l'événement phare de la 3<sup>e</sup> semaine européenne du sport. Afin de proposer une offre plus attractive, l'accent a été mis sur des ateliers de participation active adaptés aux enfants, des séances de démonstrations sportives innovatrices et une stratégie de communication plus large.

Par ailleurs, le programme de la semaine européenne du sport 2017 comprenait une panoplie de manifestations du genre « sport pour tous » qui ont eu lieu pendant la période du 23 au 30 septembre 2017. Tout organisateur qui, par le biais de son événement, incitait les citoyens à une activité physique et sportive régulière, avait la possibilité de solliciter le label *#BeActive* auprès du Ministère des Sports. Ces événements bénéficiaient d'une visibilité accrue grâce à la stratégie de communication nationale mise en œuvre.

### **La sauvegarde du patrimoine sportif**

Le service en charge de la sauvegarde du patrimoine sportif développe essentiellement des activités aux niveaux de la conservation, de l'archivage et de l'exposition.

La conservation s'attache en premier lieu à acquérir, à étudier et à inventorier toutes sortes d'objets et de documents faisant partie de notre patrimoine sportif. Ainsi on retrouve actuellement dans les collections du matériel de sport, des trophées, médailles, diplômes, affiches, œuvres d'art, livres, revues et un nombre impressionnant de plus de 160 000 documents photographiques. Le centre a une fois de plus été visité par des dirigeants de clubs ou de fédérations, des journalistes, des étudiants, en vue de recherches servant à la rédaction de mémoires, de livres ou brochures, de chroniques ou encore d'articles et de reportages de la presse écrite, parlée et télévisée.

Le patrimoine sportif a été complété en 2017 par des dons provenant du monde sportif, mais également de personnes privées voulant éviter que des témoignages sur le sport luxembourgeois ne disparaissent. Parmi les acquisitions faites par le Ministère des Sports, des médailles, trophées, photos, affiches, anciens livres et autres documents, remis par d'anciens sportifs, respectivement acquis à différentes occasions, sont à relever. A noter que plusieurs collections privées ont pu être récupérées et restent à être archivées. Le travail de stockage et d'enregistrement, reste cependant encore à être poursuivi.

La propagation des connaissances et acquisitions se fait de façon dynamique par des expositions thématiques itinérantes ou des expositions se situant dans le cadre de manifestations ponctuelles, nationales ou locales. Tel fut le cas notamment lors du passage du Tour de France 2017 au Luxembourg.

## **Le Plan d'action national « Gesond iëssen, Méi bewegen » (PAN GIMB) Extension dans le domaine de l'activité physique**

Dans le contexte de la mise en œuvre des mesures développées dans le Plan d'action national « Gesond iëssen, Méi bewegen » (PAN GIMB) – extension dans le domaine spécifique de l'activité physique – adopté par le Conseil de Gouvernement en juin 2011, l'année 2017 se caractérise par

- la promotion de la motricité dès le plus jeune âge ;
- la promotion générale d'une activité physique régulière et adaptée de 0 à 99 ans ;
- l'élaboration du plan « GIMB » 2018-2025.

### **Promotion ciblée de la motricité dès le plus jeune âge (0 à 12 ans)**

Depuis le lancement de thématique en septembre 2015 dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne (cf. chapitre correspondant du Rapport d'Activité 2015), le Ministère des Sports continue à s'investir, dans l'intérêt de l'enfant, quel que soit son environnement (famille, crèche, école, structure d'accueil, club de sport, etc.), pour

- une information, voire sensibilisation aiguisée au sujet de l'importance de la motricité, de sa stimulation et de son développement dès le plus jeune âge ;
- une amélioration qualitative de l'éducation motrice de base ;
- la création d'espaces et d'infrastructures propices au développement moteur ;
- une mise en réseau efficace facilitant synergies, coopérations cohérentes et concepts intégrés.

Pour réaliser ces objectifs, qui se résument à l'intérieur d'un concept global d'encadrement de la motricité des enfants dès le plus jeune âge, le Ministère des Sports collabore étroitement avec ses partenaires interministériels, notamment le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

### **Guide pratique „Handreichung zur Bewegungserziehung bei Kindern (0-12 Jahre)“ – „Hintergründe und Ratschläge“**

Le projet CI2-1 s'inscrit dans le contexte du Centre d'intérêt 2 « Stimulation et éducation motrice des enfants », dont l'objectif est de « mettre les personnes et les structures d'accueil des enfants de 0 à 12 ans en mesure d'assurer une stimulation et une éducation motrices ».

Depuis 2012, un groupe de travail composé d'experts en activité physique et motrice et de professionnels du terrain de l'enfance, collaborent à l'élaboration d'un guide pratique susceptible de fournir, d'un côté, des informations sur le développement moteur de l'enfant dès le plus jeune âge, et d'un autre côté, des indications pratiques pour mettre en route des initiatives, programmes et actions favorables.

Sur base de l'évolution des travaux rédactionnels relancés en 2018, la finalisation du guide peut être envisagée pour 2019.

## **Analyse et évaluation de cinq projets pilotes intervenant au niveau de la motricité et de l'activité physique des enfants (3-12 ans)**

Le projet CI5-1 s'inscrit dans le contexte du Centre d'intérêt 5 « Compléter et améliorer l'offre sportive nationale et locale ». Il consiste plus particulièrement dans l'analyse et l'évaluation des cinq projets pilotes suivants conventionnés par le Ministère des Sports, et mis en place entre 2009 et 2011.

- « Fit Kanner Miersch » (Commune de Mersch)
- « Hesper beweegt sech » (Commune de Hesperange)
- « Jonglënster gutt drop » (Commune de Junglinster)
- « Multisport Monnerech » (Commune de Mondercange)
- « Sport-Krees Atert » (Canton de Rédange)

L'état des lieux et l'évaluation proprement dits ont été réalisés, sur base des conventions respectives, pour chacun des cinq projets-pilotes par le biais des données et informations recueillies entre septembre et novembre 2013 sous forme de questionnaire-inventaire, interview d'évaluation, sondage parents/partenaires.

Le volet « analyse et évaluation » du projet vient de clôturer avec les échanges menés en mars 2017 entre les responsables des projets-pilotes et le Commissaire du Gouvernement à l'Education physique et aux Sports.

Partant du constat général que chacun des cinq projets de motricité accomplit avec succès les missions leur confiées en matière de motricité, le Ministère des Sports entend se concerter en 2018 avec les partenaires ministériels, communaux et locaux impliqués pour décider d'un commun accord les démarches concrètes à entreprendre dans l'optique des buts et objectifs du PAN GIMB.

## **Atelier pratique de motricité précoce « Krabbel a Wibbel » (0-3 ans)**

L'atelier « Krabbel a Wibbel » est une aire de jeu et de motricité spécialement conçue pour les enfants âgés entre 0 et 3 ans, lancé en 2015 par le Ministère des Sports dans le contexte de la promotion de la motricité dès le plus jeune âge.

Depuis 2017, l'atelier « Krabbel a Wibbel » est animé par des moniteurs expérimentés de la Fédération luxembourgeoise de Gymnastique, assistés par des élèves en classes terminales du Lycée technique pour professions éducatives et sociales.

Le but poursuivi est de sensibiliser, et d'informer, toute personne en charge d'enfants en bas âge aux effets bénéfiques du jeu libre et spontané adapté à l'âge et au développement des petits enfants, et ceci, en 2017, notamment à l'occasion du :

- « COSL Spillfest » (25 mai 2017) et du
- « Salon LËTZ Be active » (24 septembre 2017)

## **Actions de relance et d'encouragement pour l'utilisation de la bicyclette**

Le Centre d'intérêt 4 du PAN GIMB entend « favoriser la mobilité douce et le sport informel ». Il s'agit de « remettre en place des habitudes actives en créant des conditions favorables à une relance et, en même temps, mener des actions de sensibilisation et de pratique ».

Entre 2013 et 2016, quelque 1 700 enfants âgés entre 4 et 12 ans, issus, entre autre, des écoles fondamentales, des sections LASEP, des Maisons relais etc. ont participé à l'école de vélo itinérante « Sëcher um Velo », mise en œuvre par le Ministère des Sports pour apprendre et/ou perfectionner les éléments essentiels à une conduite sûre et maîtrisée du vélo.

A l'action « Sëcher um Vëlo » a succédé fin 2016 le projet « Programme d'activités, le cyclisme à l'école fondamentale » du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Elaboré en collaboration avec l'Université de Luxembourg par un groupe interministériel, dont a également fait partie le Ministère des Sports, ce programme amène les élèves des cycles 1 à 4 à rouler à vélo en toute sécurité, et à encourager l'utilisation quotidienne du vélo comme moyen de mobilité douce. Il comprend un ensemble de fiches didactiques ainsi qu'une offre de formation continue mise à la disposition des enseignants.

L'action « Rentrée scolaire – GIMB » est lancée annuellement par le Ministère de la Santé parmi les élèves et les parents d'élèves du cycle 2.1 de l'Ecole fondamentale. A l'instar de 2016/17, la campagne nationale de sensibilisation a également mis l'accent, à l'occasion de la rentrée scolaire 2017/18, sur l'importance de l'activité physique régulière chez les enfants en les encourageant à parcourir, par exemple, le trajet de la maison à l'école à pied, à bicyclette ou encore en trottinette, et ceci en toute sécurité.

## **Espaces et infrastructures propices au développement moteur**

Dans le cadre du onzième programme quinquennal d'équipement sportif (2018-2022), dans le champs d'application duquel tombent la réalisation d'équipements sportifs nouveaux, les projets de rénovation et de modernisation d'infrastructures existantes, le Ministère des Sports s'est vu accorder pour la première fois le subventionnement des zones de motricité dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants.

Avec l'aménagement de zones de motricité auxquelles les enfants peuvent accéder à tout moment pour pratiquer librement et sans instructions plus poussées et selon leur propre envie des mouvements ou des jeux, une influence positive s'effectue sur leur motricité.

Ainsi, le Ministère des Sports s'est engagé à créer des espaces qui permettent à l'enfant d'acquérir et de développer de nouveau ces mouvements fondamentaux de mobilité.

## **Promotion générale d'une activité physique régulière et adaptée de 0 à 99 ans**

### **Stands d'information, de sensibilisation GIMB**

Pour enraciner l'importance du message phare « Gesond iëssen, Méi bewegen » dans la mentalité, voire le subconscient des gens, grands et petits, et en faire ainsi un incontournable de la société luxembourgeoise, le Ministère des Sports s'est associé au comité interministériel GIMB dans le cadre de la participation en 2017 avec des stands d'information et de sensibilisation GIMB aux événements suivants :

- Marche « Walk4Europe » du 13 mai 2017  
(Parlement européen – 60<sup>e</sup> Anniversaire du Traité de Rome)
- Salon « LËTZ Be active » du 24 septembre 2017  
(Ministère des Sports / Semaine européenne du Sport 2017)
- Journée Santé Sport « LëtZ GIMB » du 16 octobre 2017  
(Action conjointe : International Women's Tennis Promotion Luxembourg (IWTP) asbl et Ministère de la Santé – Tournoi de Tennis BGL BNP Paribas Luxembourg Open 2017)

### **Campagne « LëtZ move – All Dag Bewegung a Sport, och fir dech »**

Le projet de restructuration de la campagne nationale « LëtZ move », lancée en 2012 et abandonnée en 2016, vient d'être entamé en 2017.

Il est projeté d'intégrer ce projet dans un autre projet en cours de réalisation et qui concerne plus particulièrement la digitalisation du traditionnel guide « Calendrier du sport-loisir », dont la première édition date de 1984.

Ainsi, les objectifs convergents des deux projets sont réunis à l'intérieur d'un seul projet afin d'optimiser le résultat en ciblant la création d'un seul et unique outil innovateur, performant et enrichissant capable de donner envie de bouger, de s'adonner avec plaisir à une pratique sportive en facilitant l'accès à une information large et actualisée sur l'offre riche et variée existante.

### **Semaine européenne du Sport – European Week of Sports (EWoS)**

Le principal objectif de la « Semaine européenne du sport », initiée en 2015 par la Commission européenne, est de mobiliser de manière durable tous les citoyens européens pour une activité physique régulière. Ainsi, elle entend apporter une plus-value à des initiatives existantes, tout en engendrant des projets et événements nouveaux.

Au Luxembourg, cette campagne européenne ne fait que rejoindre les efforts nationaux entrepris depuis 2006 dans le cadre du PAN GIMB : promouvoir parmi toute une population de 0 à 99 ans, une alimentation saine et équilibrée ainsi qu'une activité physique régulière et adaptée en multipliant et en diversifiant l'offre afférente en vue du choix le plus favorable à la santé et au bien-être.

Le Ministère des Sports, en charge de la coordination nationale de EWoS, accorde, de son côté, une importance particulière à cette convergence en intégrant le logo et le message clé GIMB dans toutes les activités officielles qui se déroulent au Luxembourg dans le cadre de la Semaine européenne du Sport (23-30 septembre).

### **Nuit du Sport**

La « Nuit du Sport » est une initiative GIMB conjointe du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse / Service national de la Jeunesse et du Ministère des Sports en coopération avec les communes participantes.

Lancé une première fois en 2009, cet événement devenu entretemps événement phare, a pour objectif de permettre aux jeunes et moins jeunes, quel que soit leur statut social, leur nationalité et leur prédisposition physique, i.e. à toute une population de 0 à 99 ans, de découvrir, dans un cadre local accueillant et festif, une large palette de pratiques « sportives » et une offre culinaire saine et équilibrée, pour stimuler ainsi le goût et le plaisir pour un mode de vie sain et actif.

La neuvième édition de la « Nuit du Sport » du 20 mai 2017 s'est déroulée dans 25 communes qui ont réussi à offrir 110 disciplines sportives les plus diverses aux quelque 8 000 participants.

### **Journée nationale « FIT50PLUS »**

Cette journée destinée à promouvoir les bienfaits d'une activité physique régulière et de stimuler la génération ciblée des 50 plus en vue d'un mode de vie sain et actif, a eu lieu pour la première fois en date du 4 novembre 2016 sur le site du Campus Geesseknäppchen à Luxembourg-Merl.

Organisée par le Ministère des Sports en partenariat avec le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois et le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région dans le cadre du plan d'action national GIMB, les négociations sont actuellement en cours pour déterminer le lieu et la tutelle organisationnelle d'une deuxième édition « FIT50PLUS ».

### **Plan d'action GIMB 2018-2025 – Comité interministériel GIMB**

Face à la persistance inquiétante des problèmes de santé liés à la sédentarité et l'obésité au Luxembourg, et compte tenu des résultats de l'évaluation des mesures entreprises entre 2006 et 2016, les quatre Ministres engagés GIMB ont publiquement confirmé leur soutien à la continuation et à l'adaptation du programme interministériel GIMB, lors de la cérémonie de célébration de son 10<sup>e</sup> Anniversaire fin 2016.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan GIMB 2018-2025, le comité interministériel continue à assumer son rôle d'organe de coordination générale de la politique commune en faveur d'une alimentation saine et d'une activité physique régulière.

Dans la mission lui confiée, le comité interministériel se fait assister par une consultante externe mise à disposition par le Ministère de la Santé.

Après réactualisation des principes directeurs et définition des nouveaux axes d'intervention, les premiers groupes de travail autour des thématiques « Gouvernance », « Enfance et Adolescence », « Adultes » et « Personnes âgées » ont débuté avec la détection de mesures concrètes en novembre 2017.

Le nouveau plan GIMB est projeté à être soumis au cours de 2018 à l'approbation du Conseil de Gouvernement.

### **Groupe de travail « promotion de la motricité »**

Le groupe de travail « promotion de la motricité » est une plateforme d'échange et de promotion de la motricité créée en 2013, qui est coordonnée par le Ministère des Sports en concordance avec la politique GIMB.

Ses objectifs et sa composition ont été énoncés en détail dans le chapitre correspondant du Rapport d'activité 2013 du Ministère des Sports.

Quelques-uns de ses membres ont été associés en novembre 2017 aux réflexions menées autour de la thématique « Enfance et Adolescence » dans le contexte de l'élaboration du plan GIMB 2018-2025.

N'ayant plus siégé depuis 2015, le groupe de travail « promotion de la motricité » se verra relancé dans le contexte du développement des activités concrètes à mener dans le cadre du plan GIMB 2018-2025.



## LES RELATIONS INTERNATIONALES

### L'Union européenne

A l'occasion de la réunion du Conseil Education, jeunesse, culture et sport du 23 mai 2017, les ministres des sports ont adopté des conclusions sur « le sport comme outil d'inclusion sociale grâce au volontariat » ainsi qu'un nouveau plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 31 décembre 2020.

Ce plan de travail pour les prochaines années fixe comme priorités : l'intégrité du sport, sa dimension économique et son rôle dans la société. Le débat en séance publique portait sur le thème des « médias sportifs et leur rôle dans le renforcement de l'inclusion sociale ». Durant ce débat les ministres ont indiqué que le sport peut être un excellent outil pour envoyer des messages positifs aux différentes communautés et que les médias sportifs peuvent dès lors jouer un rôle dans le renforcement de la cohésion sociale.

Le Ministère des Sports a également été présent au Forum européen du sport organisé chaque année par la Commission européenne, qui s'est déroulé les 8 et 9 mars 2017 ainsi qu'à la réunion des directeurs des sports de l'UE les 15 et 16 mai, réunions qui se sont tenues à Malte.

Le Ministère des Sports a également participé à la réunion des experts HEPA sur la promotion de la santé par les activités physiques qui s'est tenue les 20 et 21 avril 2017 à Tolède. Le Ministère a ensuite participé à la réunion des directeurs des sports de l'UE ainsi qu'à la conférence sur les coaches sportifs organisée du 12 au 13 juillet ainsi qu'à la conférence sur la double-carrière dans le sport, les 21 et 22 septembre, à Tartu en Estonie.

Lors de la réunion du Conseil Education, jeunesse, culture et sport du 21 novembre 2017, les ministres des sports ont adopté des conclusions sur « le rôle des entraîneurs dans la société » et une résolution sur le développement du dialogue structuré de l'UE sur le sport. Celle-ci vise à renforcer le dialogue régulier et constructif entre les autorités publiques et le mouvement sportif. Le débat d'orientation portait sur le thème « des principaux défis auxquels est confronté le sport au 21<sup>e</sup> siècle et la coopération entre l'UE, les gouvernements et le mouvement sportif » en présence du président du CIO Thomas Bach. Les ministres ont souligné l'importance de l'inclusion sociale et le rôle sociétal du sport, mais ont aussi fait part des préoccupations que leur inspire la commercialisation croissante du sport et les divers défis auxquels le mouvement sportif doit aujourd'hui faire face. Cet échange fut l'occasion pour le ministre Romain Schneider de souligner l'intérêt à voir restaurée la confiance populaire à l'égard des grandes compétitions sportives.

A l'invitation du Commissaire Tibor Navracsics, le Ministère a participé au Dialogue de haut niveau Chine-UE, les 14 et 15 novembre à Shanghai, qui, pour la première fois, incluait le thème du sport. Ce fut l'occasion d'y présenter notamment les actions de l'UE dans le secteur du sport.

Le Ministère des Sports participe également aux diverses réunions du groupe « Sport » du Conseil de l'UE à Bruxelles en charge notamment de la préparation des documents soumis au Conseil des Ministres du sport de l'UE.

## **Le Conseil de l'Europe**

Le Ministère des Sports a participé aux réunions du groupe de suivi de la Convention contre le Dopage (t-DO) et du Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA) à Vilnius (3 avril), à Copenhague (3 mai), à Madrid (14-15 septembre), à Strasbourg (2-3 novembre) ainsi qu'aux réunions du Comité Permanent de la Convention européenne sur la violence des spectateurs (T-RV) à Strasbourg (23-24 mai et 6-7 décembre 2017).

Le Ministère des Sports était également présent aux réunions de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) à Chypre (9-10 mai) ainsi qu'à Eindhoven en marge de la conférence internationale *Play the Game* (26-30 novembre).

Le Ministère des Sports a participé au projet sur les violences sexuelles envers les enfants dans le sport : *Pro Safe Sport +* (PSS+). Un projet conjoint UE-COE mené par le Conseil de l'Europe d'avril à décembre 2017.

Une réunion du Conseil de l'Europe sur le projet de cartographie nationale des équipements sportifs en Europe s'est tenue à Paris le 2 octobre à laquelle le Ministère des Sports était présent afin d'y présenter ses travaux et son expertise sur ce sujet.

## **Le passage du Tour de France au Luxembourg**

C'est à l'initiative du Ministère des Sports, appuyé par les Villes d'Esch-sur-Alzette et de Mondorf-les-Bains, qu'un dossier de candidature officiel pour accueillir le Tour de France au Grand-Duché avait été déposé auprès d'Amaury Sport Organisation, organisateur du Tour de France, en début d'année 2016, une fois que Düsseldorf avait été désignée comme ville du grand départ de la grande boucle de 2017.

Cette candidature donnait suite aux nombreuses démarches entreprises par le Luxembourg depuis 2011 pour accueillir une nouvelle fois le Tour de France sur ces terres en l'année du centenaire de la Fédération du sport cycliste luxembourgeois alors que les coureurs indigènes, Kim Kirchen, Fränk et Andy Schleck y brillaient depuis 2006 en engrangeant victoires d'étapes, maillot blanc, maillot vert et maillot jaune. C'est en septembre 2016 que la direction du Tour de France prit la décision finale de traverser le Luxembourg sur près de 120 km lors de la 3<sup>e</sup> étape pour rallier Verviers à Longwy le lundi 3 juillet 2017 puis de donner le départ de la 4<sup>e</sup> étape le mardi 4 juillet 2017 à Mondorf-les-Bains en direction de Vittel en passant par Schengen, lieu emblématique de l'intégration européenne.

A partir de septembre 2016 donc, le Ministère des Sports s'est chargé de coordonner tous les travaux de préparation en vue du passage du Tour de France 2017 au Luxembourg au sein d'une association et de nombreux groupes de travail réunissant tous les acteurs nationaux concernés par cet événement de notoriété internationale.

Dans ce contexte, et pour garantir le bon déroulement au Luxembourg de ce que d'aucuns considèrent comme le 3<sup>e</sup> événement sportif mondial en termes d'envergure et de médiatisation, il faut relever tout particulièrement l'engagement sans faille aux côtés du Ministère des Sports et l'excellente coopération entre de nombreux ministères (Sport, Affaires Etrangères, Economie, Développement durable et infrastructures, Intérieur, Education nationale, Grande-Région), de multiples départements, administrations et services (Nation Branding, Tourisme, Police, Ponts &

Chaussées, Aviation civile, Services de Secours, Enregistrement, ILR, offices de tourisme) ainsi qu'avec toutes les Villes et Communes touchées par le passage du Tour et la Fédération du sport cycliste luxembourgeois.

Ainsi, de nombreuses initiatives et manifestations diverses ont été organisées et mises en œuvre en prélude et lors du passage du Tour de France au Luxembourg pour faire de cet événement une vraie fête nationale autour du vélo, sur tous les plans et à tous les échelons et surtout, pour profiter de cette opportunité pour mettre en évidence à la fois les valeurs du Luxembourg et les atouts de notre pays comme la beauté de sa nature, son patrimoine historique et ses attractions touristiques.

Au bout d'un travail de préparation de longue haleine, le passage de la 3<sup>e</sup> étape du Tour à travers le pays le 3 juillet 2017 ainsi que le départ de la 4<sup>e</sup> étape à Mondorf-les-Bains se sont déroulés dans les meilleures conditions possibles et ont pu être suivis sur 100 chaînes télévisées. Sur les territoires européens de F/D/UK/I/ESP/B/NL/DK/SUE/NOR/SLO/TCH/POR plus de 7,5 millions de téléspectateurs en moyenne ont suivi en direct la 3<sup>e</sup> étape du Tour de France 2017 et 2000 journalistes issus de 600 médias de 46 nationalités étaient accrédités.

## **Divers**

A l'invitation du Comité International Olympique (CIO), le Ministère des Sports a participé au deuxième Forum international pour l'intégrité du sport qui s'est tenu à Lausanne le 15 février.

Le Ministère des Sports a encore participé à la sixième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport, MINEPS VI, qui s'est tenue à Kazan (Fédération de Russie) du 13 au 15 juillet 2017. Cette réunion a notamment abouti à l'adoption du Plan d'action Kazan visant à promouvoir des sports sûrs et durables pour tous et qui a été adopté par 115 pays.

Le Ministère des Sports a également été représenté à la sixième session de la Conférence des parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO à Paris (25-26 septembre).

## **LE MEDICO-SPORTIF**

### **Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition**

Le fonctionnement des centres médico-sportifs répartis dans tout le pays est assuré par 40 médecins et un personnel assistant de 38 secrétaires. En 2017, 13 809 examens ont été réalisés.

Aucune inaptitude définitive n'a été prononcée durant l'année 2017.

406 sportifs ont été déclarés inaptes temporairement jusqu'à ce que des examens complémentaires plus approfondis aient permis de définir leur état de santé.

Certaines catégories de sportifs, du fait de la nature de leur sport, ont bénéficié d'examens spécialisés.

Le système de gestion intégré du contrôle médico-sportif du Ministère des Sports, utilisé depuis 2005, est soumis à des améliorations constantes.

Durant l'année 2017, les travaux, réalisés pour gérer l'agenda du système SPMED avec le numéro d'identification national, ont pu être finalisés. Depuis avril 2017, chaque sportif a un dossier unique (répertorié sous son numéro d'identification national), qui reprend tous les examens médico-sportifs réalisés au long de sa carrière sportive. La recherche des données du sportif (nom, adresse actuelle) se fait dans le répertoire national des personnes physiques et évite de créer des dossiers doublons. Le dossier unique permet de réaliser un meilleur suivi médical des sportifs.

Le Centre des technologies de l'Information de l'Etat (CTIE) a terminé ses travaux sur une source exacte pour le Service Médico-Sportif. Depuis la mise en ligne mi-juin 2017, cette source exacte permet aux sportifs ainsi qu'aux fédérations sportives de vérifier l'aptitude sportive dans un espace privé ou un espace professionnel sur myGuichet.lu, moyennant un produit LuxTrust. 13 fédérations ont déjà un accès agréé par le Service Médico-Sportif pour vérifier les aptitudes des sportifs, qui sont affiliés à un de leurs clubs sportifs.

L'application SPMED a pour objet la gestion des examens relatifs au contrôle médico-sportif. Ce projet améliore le processus de traitement des examens en permettant, entre autres, le traitement et le suivi des examens, l'interprétation des ECG, la génération de demandes d'expertises et l'impression des conclusions.

Suite à un problème de sécurité des données, l'application SPMED s'est dotée, en 2012, d'un système de connexion hautement sécurisé (par le biais de LuxTrust). Des améliorations techniques ont été apportées à l'application afin d'en renforcer son niveau de sécurité informatique.

Depuis l'adaptation du règlement grand-ducal du médico-sportif en décembre 2016, des électrocardiogrammes sont réalisés obligatoirement aux tranches d'âge de 15, 20 et 30 ans.

Chaque sportif, présentant des facteurs de risques cardio-vasculaires, est invité de passer un examen complet chez un cardiologue de son choix. 5 227 électrocardiogrammes ont été réalisés en 2017.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le règlement grand-ducal révisé du médico-sportif est en vigueur. De nouvelles périodes de réexamens ont été fixées en accord avec le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL) et la Société luxembourgeoise de Médecine du Sport (SLMS). Les sportifs profiteront d'un contrôle obligatoire à l'âge de 7, 12, 15, 20, 30, 40, 45 et 50 ans. Un ECG est réalisé à l'âge de 15, 20 et 30 ans et au moment de l'établissement de toute première licence à partir de l'âge de 15 ans.

Un sportif, dont le médico a été validé depuis moins de 12 mois peut dépasser une échéance obligatoire de réexamen, sauf si un ECG est prévu pour cette échéance.

### **L'examen médical des jeunes sportifs du Sportlycée**

En 2017, 246 jeunes sportifs et sportives du Sportlycée ont été examinés de façon approfondie du point de vue orthopédique et 235 du point de vue de la médecine interne. 68 jeunes sportifs ont été examinés en urgence (56 urgences orthopédiques et 12 urgences en médecine interne).

Les sportifs faisant partie du Sportlycée sont suivis par une équipe médicale multidisciplinaire (médecins, infirmières, kinésithérapeutes et psychologue).

Le but de l'encadrement médical et paramédical est de prévenir les blessures et les lésions de surcharge chez les jeunes sportifs. L'équipe multidisciplinaire a également participé à des workshops sur différents thèmes de prévention (premier secours en cas de blessure lors de la pratique du sport, en cas d'épilepsie et d'infections...).

### **L'examen médical des sportifs d'élite**

L'examen des sportifs d'élite consiste en une épreuve d'effort sur tapis roulant ou sur vélo avec prise de lactate sanguin et ergo-spirométrie, un examen médical général et orthopédique, une échocardiographie, des tests musculaires et un bilan biologique. Des conseils diététiques sont également donnés. Un suivi psychologique est proposé.

En 2017, 62 sportifs d'élite ont été examinés de façon approfondie et ils ont été suivis tout au long de l'année par l'équipe du service médico-sportif en étroite collaboration avec la commission médicale du COSL.

Des tests de lactate auprès des nageurs, des cyclistes et des triathlètes ont été réalisés pendant toute l'année et ont permis de renseigner directement les sportifs concernés de leur état de forme.

### **Le service Sport/Handicap**

En 2017, Special Olympics Luxembourg a su profiter, comme les années précédentes, au maximum des installations performantes et appropriées du RehaZenter, ceci grâce à une convention de coopération signée entre le RehaZenter, le Ministère des Sports et le Ministère de la Santé. Ainsi Special Olympics Luxembourg a non seulement utilisé régulièrement le hall sportif et la piscine pendant 4 jours de la semaine, afin d'y tenir 7 séances d'entraînement différentes, mais a également profité de ces installations pour différentes manifestations sportives et stages lors des weekends.

En plus, ses entraînements hebdomadaires d'athlétisme ont lieu à l'Arène de la Coque et ses réunions du comité ainsi que des réunions d'informations se tiennent au sein de l'INS.

Les athlètes et dirigeants de Special Olympics Luxembourg ont bénéficié du congé sportif dans le cadre de leur participation aux World Special Olympics Winter Games à Schladming et à Graz en Autriche en mars 2017. Le Ministre des Sports a honoré ces jeux de sa présence, ceci en compagnie de LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier Guillaume et de la Grande-Duchesse Héritière Stéphanie. Il a aussi participé à une réunion des Ministres des sports à Graz, ayant pour sujet l'évolution du sport pour les personnes avec une déficience intellectuelle. Après les encouragements sur place, le Ministre a fait honneur aux sportifs de la délégation en les invitant à une réception à l'INS.

Une fois de plus, le Ministère a saisi l'opportunité d'œuvrer dans le sens de l'inclusion en nommant des sportifs de Special Olympics Luxembourg ambassadeurs sportifs lors de la Semaine Européenne du Sport.

Des contacts ont été établis, afin d'intégrer à l'avenir des élèves de l'Education différenciée au sein de la manifestation « Wibbel an Dribbel » à la Coque.

### **La convention avec le Luxembourg Institute of Health**

Selon les termes de la convention « Sport et Santé » entre le Ministère des Sports et le Luxembourg Institute of Health (Sports Medicine Research Laboratory, SMRL), les travaux réalisés en 2017 ont porté sur les 3 thématiques suivantes :

#### **1. Evaluation de la pratique d'activités physiques au Luxembourg**

Le SMRL a réalisé une analyse de données issues d'études menées récemment sur des échantillons représentatifs de la population du Luxembourg, afin de fournir des données objectives pour orienter la politique sportive au niveau national. Le Luxembourg dispose actuellement de plusieurs bases de données, qui comportent des informations sur le taux d'activité physique de la population. Ces données sont issues de l'étude ORISCAV-LUX 1 (Observation des Risques et de la Santé Cardiovasculaire au Luxembourg, 2007-2009), ainsi que des études EHIS (European Health Interview Survey, 2014) et EHES-LUX (European Health Examination Survey in Luxembourg, 2013-2015) menées par le Luxembourg Institute of Health (LIH), avec le soutien du Ministère de la Santé. Les résultats de ces études portent sur des échantillons représentatifs de la population et sont présentés sous la forme d'un rapport détaillé.

#### **2. Fournir une assistance dans l'implémentation de programmes de prévention des blessures sportives et de recommandations issues de la recherche scientifique**

Le SMRL a continué à appliquer son concept d'analyse biomécanique de la course à pied sur tapis roulant, en collaboration avec le corps médical de la clinique du sport de la Clinique d'Eich. D'autre part, plusieurs analyses biomécaniques de saut ont été réalisées avec des athlètes du cadre d'athlétisme. Finalement, le SMRL a contribué à la diffusion des connaissances par l'organisation de plusieurs conférences médico-sportives tout au long de l'année 2017.

### 3. Maintenance et développement de la plateforme TIPPS à la disposition des fédérations et pratiquants sportifs au Luxembourg

La plateforme TIPPS (Training and Injury Prevention Platform for Sports) a été actualisée et un codage spécifique pour les maladies a été mis en place. La maintenance de la plateforme a été garantie tout au long de l'année. De plus, une étude pilote sur les blessures graves dans la catégorie U17 de la Fédération Luxembourgeoise de Handball (FLH) a été conduite sur la saison 2016-2017 et présentée lors de la conférence internationale « 11th Sports medical Workshop meets 2<sup>nd</sup> Meeting on medical aspects in Handball » organisée en septembre 2017 au Luxembourg.

#### **La Convention avec le Centre Hospitalier (CHL)**

Dans le cadre de cette convention, 3 médecins spécialistes (en orthopédie et médecine interne) travaillent à raison d'une demi-journée par semaine chacun au sein du service médico-sportif pour surveiller la santé des élèves du Sportlycée. L'équipe a été renforcée par 2 infirmières. Elles sont présentes à tour de rôle tous les matins de la semaine pendant 3 heures.

#### **Le contrôle antidopage**

187 contrôles urinaires ont été effectués pendant l'année écoulée par les agents de contrôle de l'ALAD, auxquels il y a lieu d'ajouter 8 contrôles réalisés à l'étranger sur des sportifs luxembourgeois à la demande de l'ALAD. En plus, 2 contrôles se sont soldés par un no show, les sportifs n'étant pas à l'endroit indiqué par eux dans le système de localisation ADAMS. A noter, qu'un sportif est seulement sanctionné, s'il totalise 3 no show endéans 12 mois, ce qui en l'occurrence n'était pas le cas.

144 contrôles ont eu lieu lors de compétitions, dont 67 de façon inopinée.

47 contrôles ont eu lieu hors compétition sur des sportifs d'élite luxembourgeois, dont 8 contrôles à l'étranger. Parmi ces 47 contrôles, 20 contrôles comportaient des prélèvements à la fois urinaires et sanguins.

Sous l'égide de la Cycling Antidoping Foundation (CADF), 30 agents de contrôle de l'ALAD ont participé activement aux contrôles réalisés lors des Championnats du Monde en Cyclocross en janvier 2017.

Pour 33 contrôles, la gestion des résultats est revenue, selon le règlement international régi par le Code Mondial Antidopage, à la fédération, puisque la compétition se trouvait sur le calendrier de fédérations internationales.

190 analyses étaient négatives. 5 analyses (appartenant à 4 sportifs) ont révélé la présence de substances interdites.

Le 10 février 2017, lors du Vectis Indoor Meeting à la Coque, l'échantillon de l'athlète grec Panagiotis Andreadis a révélé la présence de 5-méthylhexan-2-amine, substance inscrite à la section S.6 de la liste des substances interdites. Les autorités sportives grecques ont prononcé une suspension de 4 ans. L'ALAD ne dispose par contre pas d'informations supplémentaires

pour savoir si le dossier est définitivement clôturé, c'est-à-dire si un pourvoi en appel a été introduit.

Lors de la coupe de basket-ball LaLux Ladies Cup Finale opposant le club Amicale Steesel au Basket Esch, le 11 mars 2017, l'analyse de l'échantillon d'urine de la joueuse de basketball Alexandra Williams a abouti à un résultat positif du fait de la présence de Triamcinolone. Le CDD a prononcé la sanction d'une suspension de deux ans commençant à courir à partir du 13 juillet 2017.

Lors du match de championnat F91 Diddeleng contre le CS Fola Esch, le 14 mai 2017, l'analyse de l'échantillon d'urine du footballeur Emmanuel Françoise a abouti à un résultat positif du fait de la présence de Terbutaline. L'ALAD avait fait appel à la décision du Conseil de discipline contre le dopage, qui avait retenu comme sanction une simple réprimande. L'appel a été jugé irrecevable par la suite.

Les deux analyses urinaires de Matija Kvasina, vainqueur de la Flèche du Sud 2017, ont révélé la présence de Molidustat. Le dossier a été transmis à l'UCI pour la gestion des résultats. Le cycliste a été suspendu pour 4 ans.

Comme par le passé, un certain nombre de conférences, workshops et cours portant sur l'éducation, l'information et la prévention en matière de lutte antidopage ont été organisés pour les différents groupes cibles.

La bonne collaboration avec les responsables de la douane, des services de police, du parquet et du Ministère de la Santé a été poursuivie au courant de l'année.

En 2017, l'ALAD a de nouveau pu obtenir sa certification ISO 9001:2008 pour les domaines suivants : planification et réalisation des contrôles, gestion des résultats, mesures de prévention et éducation.



## **LES BASES NAUTIQUES**

### **Lultzhausen**

La base nautique Lultzhausen permet à des classes scolaires et des groupes de jeunes de découvrir des sports nautiques et de plein air. Le volet « encadrement » est organisé par le Service national de la jeunesse, tandis qu'une équipe technique du Ministère des Sports assure l'entretien du matériel mis à disposition (matériel nautique, vtt, etc.).

Des stages pour classes scolaires et groupes de jeunes ont été proposés dans les disciplines canoë, geocaching, kayak, stand up paddling, voile, vtt, course d'orientation, radeau et escalade.

Pendant l'année scolaire 2016/17, le centre a accueilli un total de 123 classes dont 23 issues de l'enseignement fondamental (561 élèves) et 100 classes de l'enseignement secondaire (3 186 élèves) et 101 groupes de jeunes (1 898 jeunes) avec un total de 5 696 participants uniques (contre 4 775 participants uniques lors de la saison précédente).

51 élèves de classes à projet de 7<sup>e</sup> du Lycée du Nord ont pu profiter de la base nautique à raison de 3 fois par semaine, tout comme l'année scolaire précédente.

Aux activités régulières de la base s'ajoutent : la « Nuit du Sport » (116 participants), des stages de voile organisés en collaboration avec le GLCR et le SNJ (environ 100 participants), « Move together » et « Art together » pour jeunes avec handicap et jeunes valides avec l'asbl COOPERATIONS de Wiltz (5 stages, 62 participants), « Natur & Sport erliewen » avec l'Administration de la nature et de la forêt (3 stages, 44 participants), « VdL Sportwochen » à raison de 2 semaines (41 participants au total).

Des formations pour animateurs spécialisés ont été réalisées en collaboration avec l'ENEPS dans les disciplines de sports nautiques, vtt et escalade en salle, team building, voile, vtt tandem, brevets FLNS, parc à cordes, « wild cooking » et « wild baking ». Au total 125 candidats ont participé aux diverses formations et 84 brevets ont été remis à 50 candidats.

### **Liefrange**

Le Yacht Club Luxembourg (YCL), gestionnaire de la base nautique de Liefrange, est heureux de pouvoir disposer de locaux très bien adaptés à ses besoins, et a investi beaucoup de temps et d'énergie à l'entretien de cette infrastructure: nettoyage au karcher des deux escaliers rendus glissants par la mousse, peinture de la façade côté parking, installation d'un éclairage indirect, nettoyage des alentours du bâtiment, pour ne citer que les principaux travaux.

Les événements sportifs organisés au cours de la saison 2017 furent les suivants : 8 régates classiques ont été planifiées en début de saison, qu'il s'agissait de dériveurs solitaires ou bien en double, de la régata « Ponant », ou bien encore de la « Coupe de la Grande Région ». Le fait d'avoir ouvert un grand nombre de régates à toutes les classes de dériveurs a nettement augmenté le taux de participation aux événements, fait qui incite le YCL à poursuivre cette voie en 2018. A ne pas oublier la participation de voiliers venus de nos pays voisins, ce qui constitue une revalorisation du niveau des compétitions.

Certaines classes ont des membres actifs à l'étranger : OK-Jolle, Ponant, 505, Skiff sont à citer parmi celles qui ont fait le plus de déplacements à l'étranger pour obtenir, pour certains équipages, des résultats très honorables.

L'école de voile pour jeunes, organisée conjointement avec le SNJ, a rencontré le succès franc qu'elle a l'habitude de connaître. En effet, pour confirmer ces dires, il faut noter que les deux semaines pour la saison 2018 affichent déjà « complet ». Le YCL est surtout très heureux d'avoir été sollicité par un groupe de jeunes issus de l'école de voile pour dispenser l'enseignement en 2018 d'un brevet A-dériveur, nécessaire pour devenir moniteur. Un autre groupe vient de se former pour formuler la même demande, et le YCL a déjà démarré cette deuxième session. Il semble que l'avenir du club soit assuré.

Les 6 stages pour adultes, organisés certains weekends à la demande des intéressés, ont connu des fortunes diverses dues à la météo respectivement à la qualité d'eau.

Outre ses activités « classiques », le YCL a participé à la « Nuit des sports » le 20 mai.

Une régata typée « fun » a opposé les skippers de voiliers à cabine aux membres habitués aux dériveurs : la bonne humeur était au rendez-vous, et la « récidive » est d'ores et déjà prévue en 2018.

La fin de la saison a été moins glorieuse : la présence massive de cyanobactéries a obligé le YCL d'arrêter bon nombre d'événements encore inscrits au calendrier sportif. Ce phénomène se reproduit malheureusement avec une régularité déconcertante depuis quelque temps.

## **L'EQUIPEMENT SPORTIF**

### **Le huitième programme quinquennal**

Par la loi du 8 novembre 2002, le Gouvernement a été autorisé à subventionner, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003 jusqu'au 31 décembre 2007, la réalisation d'un 8<sup>e</sup> programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 120.000.000 €.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre de ce programme, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par les 7 dotations suivantes :

Exercice 2003 :	18.000.000 €
Exercice 2004 :	18.000.000 €
Exercice 2005 :	20.000.000 €
Exercice 2006 :	16.000.000 €
Exercice 2007 :	16.000.000 €
Exercice 2008 :	10.500.000 €
Exercice 2009 :	11.500.000 €

Compte tenu du déroulement du 8<sup>e</sup> programme, l'enveloppe financière globale a été réduite à 110.000.000 €. Quatre listes de projets à subventionner dans le cadre dudit programme ont été établies par les règlements grand-ducaux respectifs des 4 avril 2003, 6 décembre 2004, 1<sup>er</sup> septembre 2006 et 6 décembre 2007.

Des 96 installations (dont 7 projets d'intérêt national) inscrites sur ces listes, 91 projets sont en service. Un projet vient seulement d'être finalisé courant 2017, en l'occurrence le stade d'eaux vives à Diekirch mis en service au courant de l'année 2018. Trois autres projets ont été abandonnés et un dernier reste actuellement au stade de la planification, à savoir celui d'une piste cycliste couverte ou vélodrome.

La réalisation dudit vélodrome avait été approuvée par règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> septembre 2006 établissant la 3<sup>e</sup> partie de projets à subventionner dans le cadre du 8<sup>e</sup> programme quinquennal puis reconfirmée au programme gouvernemental de la dernière législature. Sa construction avait été finalement reportée au-delà de 2012 par décision du Conseil de Gouvernement du 30 avril 2010, les travaux préparatoires devant continuer entretemps en concertation notamment avec plusieurs autres ministères concernés et la Commune de Mondorf, seule candidate à son implantation selon les critères prédéfinis.

Il est désormais acquis d'intégrer le vélodrome dans un projet global qui inclura la construction d'un lycée avec un hall multisports, y inclus le vélodrome et d'autres infrastructures tels une piscine couverte et un hall de tennis. Pour réduire les coûts de construction, l'accent est mis sur la recherche et la réalisation de synergies.

### **Le neuvième programme quinquennal**

Par la loi du 19 décembre 2008, le Gouvernement a été autorisé à subventionner, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2012, la réalisation d'un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 90.000.000 €.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre de ce programme, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté jusqu'à cette date par les 10 dotations suivantes :

Exercice 2008 :	5.000.000 €
Exercice 2009 :	5.000.000 €
Exercice 2010 :	16.480.800 €
Exercice 2011 :	16.500.000 €
Exercice 2012 :	14.000.000 €
Exercice 2013 :	10.500.000 €
Exercice 2014 :	9.500.000 €
Exercice 2015 :	10.000.000 €
Exercice 2016 :	3.009.200 €
Exercice 2017 :	10.000 €

Le programme s'adresse à quelque 29 communes, 2 syndicats intercommunaux ainsi qu'à 6 fédérations sportives, dont 4 en partenariat avec des communes, et vise notamment la réalisation nouvelle de :

- 8 centres sportifs,
- 6 halls multisports,
- 5 halls des sports,
- 1 terrain des sports,
- 3 équipements de football,
- 18 terrains multisports,
- 1 piscine couverte,
- 1 centre de tennis de plein air,
- 1 hall de tennis ;

6 installations à caractère national, en l'occurrence :

- 1 centre d'entraînement de football,
- 1 hall pour l'escrime,
- 1 stand de tir aux armes sportives,
- 1 installation aéronautique,
- 1 installation de ski nautique,
- 1 installation de moto-cross.

Une 1<sup>ère</sup> liste de projets à subventionner dans le cadre dudit programme a été établie par le règlement grand-ducal du 6 juillet 2009 et une 2<sup>e</sup> liste de projets par le règlement grand-ducal du 28 juillet 2011.

Des 50 installations (dont 6 projets d'intérêt national) inscrites sur ces listes, 3 projets ont été abandonnés ou reportés. Les autres projets sont déjà en service ou en voie de réalisation.

### **Le dixième programme quinquennal**

Par la loi du 11 février 2014, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2017 la réalisation d'un dixième programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 100.000.000 €.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre du dixième programme d'équipement sportif et pour le financement de la création d'une banque de données sur les infrastructures, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté jusqu'à cette date de la façon suivante :

Exercice 2013 :	500.000 €
Exercice 2014 :	6.500.000 €
Exercice 2015 :	15.200.000 €
Exercice 2016 :	19.800.000 €
Exercice 2017 :	19.791.046 €

Pour l'exercice 2018, il est prévu d'alimenter le fonds avec une 6<sup>e</sup> dotation de 25.000.000 €

Une 1<sup>ère</sup> liste de projets à subventionner dans le cadre dudit programme a été établie par le règlement grand-ducal du 4 juillet 2014. Le programme prévisionnel de la 1<sup>ère</sup> liste s'adresse à quelque 20 communes et à une fédération sportive et vise en gros la réalisation de :

- 2 centres sportifs,
- 4 halls multisports,
- 5 halls des sports,
- 1 salle des sports,
- 2 piscines scolaires,
- 1 piscine extérieure,
- 3 terrains de football (dont 1 avec dépôt),
- 1 vestiaire pour le football,
- 10 mini stades ;

4 installations à caractère national, en l'occurrence :

- 1 centre de karaté,
- 1 stade national de football et de rugby,
- 1 hangar pour barques servant à pratiquer l'aviron,
- 1 centre d'escalade et un skate-park.

Une 2<sup>e</sup> liste de projets à subventionner dans le cadre dudit programme a été établie par le règlement grand-ducal du 14 décembre 2016. L'enveloppe financière est entièrement engagée de par cette 2<sup>e</sup> liste de projets. Le programme prévisionnel de la 2<sup>e</sup> liste s'adresse à quelque 14 communes et vise en gros la réalisation de :

- 2 halls de tennis,
- 1 hall des sports,
- 2 halls multisports,
- 7 halls multisports,
- 3 vestiaires pour le football.

## **Le programme SAPS (Simplification Administrative du Processus de Subventionnement)**

Depuis le mois d'octobre 2015, les demandes d'avis et de subsides pour les différents projets d'infrastructures sportives peuvent être introduites via le programme SAPS.

Le programme SAPS vise à optimiser les processus et la manière dont les demandes de subventionnement sont traitées informatiquement depuis l'ouverture du dossier de demande, sa validation ainsi que la liquidation des fonds jusqu'à sa clôture.

La banque de données permet aussi le « benchmarking » des différents projets et de réaliser avec la même enveloppe financière un nombre plus élevé d'infrastructures sportives.

Exercice 2013 / 2014 :	628.387 €
Exercice 2015 :	428.552 €
Exercice 2016 :	200.000 €
Exercice 2017 :	136.132 €

## **Le onzième programme quinquennal**

L'approbation par la Chambre des Députés de la mise en œuvre définitive du onzième programme quinquennal d'équipement sportif, qui couvrira la période de 2018 à 2022 et jusqu'à concurrence d'un montant global de 120 millions d'euros, est dans sa dernière ligne droite.

La loi relative au 8<sup>e</sup> programme stipule dans son article 5 que la loi budgétaire fixe annuellement des dotations pour subventionner les travaux de maintien et de rénovation d'installations sportives en place. Les lois des 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> programmes reconduisent cette base légale.

L'article 2 de la loi sur le 10<sup>e</sup> programme quinquennal stipule que les projets de rénovation de grande envergure sont à reprendre sur une liste arrêtée par règlement grand-ducal. Le seuil à partir duquel un projet de rénovation est considéré comme étant « de grande envergure » est également fixé par règlement grand-ducal. Ce seuil peut varier selon le type d'équipement sportif.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre des rénovations et améliorations, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par les dotations suivantes :

Exercice 2003 :	3.000.000 €
Exercice 2004 :	3.000.000 €
Exercice 2005 :	3.500.000 €
Exercice 2006 :	3.500.000 €
Exercice 2007 :	3.500.000 €
Exercice 2008 :	3.500.000 €
Exercice 2009 :	3.500.000 €
Exercice 2010 :	3.500.000 €
Exercice 2011 :	5.000.000 €
Exercice 2012 :	3.500.000 €
Exercice 2013 :	4.000.000 €
Exercice 2014 :	4.000.000 €

Exercice 2015 : 4.000.000 €  
Exercice 2016 : 4.000.000 €  
Exercice 2017 : 4.500.000 €

Pour l'exercice 2018, il est prévu d'alimenter le fonds avec une dotation de 5.000.000 €  
Depuis 2003, 345 projets de rénovation ont pu être subventionnés grâce à ces dotations annuelles, dont :

132 installations de football,  
75 halls sportifs,  
31 installations de tennis,  
17 piscines couvertes,  
10 terrains multisports,  
11 stades d'athlétisme,  
7 pistes pumptrack pour VTT,  
8 piscines en plein air,  
4 stands de tir aux armes sportives,  
6 pistes inline-skating,  
2 terrains d'aviation,  
3 patinoires,  
5 boulodromes,  
2 installations de plongée,  
1 salle de tennis de table,  
1 installation équestre,  
1 salle de judo,  
2 pistes de moto-cross,  
1 installation de ski-nautique,  
6 installations de golf,  
6 terrains de beach-volley,  
4 pistes de pétanque,  
6 parcours fitness outdoor,  
2 murs d'escalade,  
1 terrain de basketball outdoor,  
1 air-tramp.

## L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS

### Les travaux de construction, de transformation et de modernisation

#### Le stade multisports

Considérant la construction d'un nouveau stade national de football à la Cloche d'Or et de la disparition future de la piste d'athlétisme au stade Josy Barthel, les installations d'athlétisme de l'INS verront une remise en état globale ; des travaux de modernisation et d'extension sont prévus pour 2018/2019.

#### La salle de sports

Afin de remédier aux besoins en installations sportives du Sportlycée, la construction d'une salle de sports de 33m sur 18m, à intégrer dans l'infrastructure sportive existante de l'INS, va débiter au premier trimestre 2018.

#### Les autres infrastructures

Ont été aménagés derrière le hall des sports trois terrains de beach-volley qui avaient été supprimés dans l'intérêt de la construction du Sportlycée. Un terrain multisports et des agrès de gymnastique outdoor sont encore à aménager.

### Les statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS

#### Résultats d'exploitation 2017

Recettes : 103 780 €

Frais de fonctionnement courants (sans frais d'énergie courants) : 320 520 €

Frais de fonctionnement courants couverts par les recettes : 32 %

#### Service logement-restauration

En 2017, le Service logement-restauration a connu :

<b>NUITEES</b>	<b>PETITS-DEJEUNERS</b>	<b>REPAS CHAUDS</b>
4 261	3 924	52 681

A ces chiffres il faut ajouter un nombre considérable de collations servies aux cadres nationaux avant leurs rencontres sportives, de nombreux lunch-packages ainsi que des repas légers servis avant les entraînements.



## Salles de classe et de réunion

L'utilisation en heures/année par les fédérations et l'ENEPS, a été la suivante :

Salle de conférence : 768 heures

Salle du Conseil supérieur : 960 heures

## Installations sportives

Tableau de l'utilisation en heures/année

	<b>Entraînements</b>	<b>Stages</b>	<b>Compétitions</b>	<b>Cours de formation</b>	<b>Total</b>
Salle multisports	1 720	500	40	300	2 560
Salle de gymnastique	1 400	400	/	/	1 800
Salle de judo	1 300	120	/	50	1 470
Salle de musculation	1 200	/	/	/	1 200
Terrain de football	300	200	/	60	560
Installations d'athlétisme	600	/	10	30	640
Terrain polyvalent	500	/	/	/	500
Beach-Volley	400	/	16	/	416
Salle de fitness	800	/	/	/	800
<b>Totaux :</b>	<b>8 220</b>	<b>1 220</b>	<b>66</b>	<b>440</b>	<b>9 946</b>

## L'ECOLE NATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS – ENEPS

Conformément aux dispositions de la loi du 29 novembre 1988 portant organisation de la structure administrative de l'éducation physique et sportive, l'Ecole nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS) a principalement pour mission de mettre en œuvre la formation ainsi que le recyclage et le perfectionnement de cadres et animateurs dans le domaine du sport.

L'ENEPS a réalisé cette mission en assurant ses prestations de service propres, notamment dans les domaines de la formation des entraîneurs, des juges et arbitres ainsi que des animateurs de sport-loisir. C'est dans le même esprit de promotion de la formation des cadres et animateurs sportifs que l'ENEPS s'est également efforcée à soutenir des actions et projets existants et à favoriser le lancement d'initiatives nouvelles.

En ce qui concerne sa direction, l'ENEPS a connu un changement majeur avec le départ en retraite de son directeur Monsieur Camille Dahm, dont Monsieur Charles Stelmes a pris la succession à partir du 15 septembre 2017.

### Les formations des cadres techniques et administratifs des fédérations sportives

Depuis l'entrée en vigueur du subside qualité+ du Ministère des Sports le 1<sup>er</sup> janvier 2017, une augmentation considérable a pu être observée au niveau du nombre de formations à organiser par les soins de l'ENEPS.

Par ailleurs, l'ENEPS a pu accueillir en 2017 deux nouveaux partenaires en son sein, qui sont notamment la Fédération Luxembourgeoise de Rugby et la Fédération Luxembourgeoise de Boxe anglaise. Prometteur d'une fructueuse coopération, ce nouveau partenariat constitue le point de départ pour la mise en œuvre de formations initiales et continues dans les domaines respectifs.

En 2017, l'ENEPS a organisé, en collaboration avec 14 fédérations sportives, 55 formations destinées aux entraîneurs et moniteurs. Quant aux cours pour juges et arbitres, 6 fédérations ont introduit des demandes de formations.

Toutes formations confondues (formations initiales pour entraîneurs, préformations, moniteurs et juges arbitres, formations continues), le nombre total des formations s'élève à 97 unités (1 350).

Les cycles ou modules de formation se répartissent comme suit :

#### A. Formations pour arbitres, juges ou juges-arbitres

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Inférieur	8
Moyen	3
Supérieur	3

## B. Formations pour entraîneurs

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Entraîneurs C (NQF 3)	15
Entraîneurs B (NQF 4)	3
Entraîneurs A (NQF 5)	2

## C. Organisation de modules pour animateurs « sportifs »

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Kids	21
Seniors / Health Coach	6
Plein air	8
Fitness	13

## D. Organisation de formations continues

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Arbitres	2
Entraîneurs / moniteurs	2
Cadres administratifs	6
Communication dans le groupe	2

### Modules de formation généraux pluridisciplinaires

Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Inférieur (1)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Inférieur (2)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Inférieur (3)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Inférieur (4)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Inférieur (5)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Moyen (1)
Premiers secours 1	
Premiers secours 2	
Premiers secours 3	
Premiers secours 4	

### Formation pour arbitres

Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	Juges d'athlétisme	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres karaté : kata	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres de karaté : kumité	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres karaté : kata	Moyen
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres de karaté : kumité	Moyen

Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Arbitres de basket-ball	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de football	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de football	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de football	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Juges de gymnastique féminine	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Juges de gymnastique féminine	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Juges de gymnastique rythmique	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Juges de gymnastique rythmique	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis	Juge /arbitre de tennis	Supérieur

### Formation pour entraîneurs

Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Entraîneurs C de basket-ball
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Entraîneurs B de basket-ball
Fédération Luxembourgeoise d'Escalade et de Randonnée Alpestre	Entraîneurs C d'escalade sur mur artificiel
Fédération Luxembourgeoise de football	Entraîneurs C de football 1
Fédération Luxembourgeoise de football	Entraîneurs C de football 2
Fédération Luxembourgeoise de football	Entraîneurs B de football
Fédération Luxembourgeoise de football	Entraîneurs A de football
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Entraîneurs C de gymnastique 1
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Entraîneurs C de gymnastique 2
Fédération Luxembourgeoise de Handball	Entraîneurs B de handball
Fédération Luxembourgeoise de Handball	Entraîneurs A de handball
Fédération Luxembourgeoise des arts martiaux	Entraîneurs C de karaté
Fédération Luxembourgeoise de Badminton	Entraîneurs C de Badminton
Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage	Entraîneurs C de Natation
Fédération Luxembourgeoise de Rugby	Entraîneurs C de Rugby
Fédération Luxembourgeoise de Dames et Echec	Entraîneurs C d'Echec
Fédération Luxembourgeoise de Tennis	Entraîneurs C de Tennis
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table	Entraîneurs C de Tennis de Table
Fédération Luxembourgeoise de Triathlon	Entraîneurs C de Triathlon
Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub-Aquatiques	Entraîneurs C de Plongée
Fédération Luxembourgeoise d' Athlétisme	Entraîneurs C d'athlétisme

### Formation pour animateurs « sportifs » / Préformation

Handball for Kids	Animateur polyvalent débutant	Initiation
Handball for Kids	Animateur polyvalent avancé	Préformation
Tennis for Kids	Animateurs	Initiation (2x)
Grassroots basic (ancien Kinderfußball)	Animateurs	Initiation (6x)
Grassroots 1 (ancien C1)	Animateurs	Préformation (4x)
Kids Basketball	Animateurs	Initiation (2x)
Kids athlétisme	Animateurs	Initiation (2x)
Kids Badminton	Animateurs	Initiation
Kids swimming	Animateurs	Initiation
Kids Karaté	Animateurs	Préformation

### Formation pour moniteurs de sport-loisir

Module moniteurs de plein air	Animateur de vtt	NQF 1
Module moniteurs de plein air	Animateur de kayak	NQF 1
Module moniteurs de plein air	Animateur de stand up paddling	NQF 1
Module moniteurs de plein air	Animateur de kayak sur eaux vives	NQF 2
Module moniteurs de plein air	Animateur voile	NQF 1
Module moniteurs de plein air	Animateur de « Hochseilgarten »	NQF 1
Module moniteurs de plein air	Animateur d'escalade sur mur artificiel	NQF 1
Module moniteurs de plein air	Tir à l'arc	NQF 1
Module moniteur Fitness	Animateur de « Indoor cycling »	NQF 1
Module moniteur Fitness	Animateur de renforcement musculaire	NQF 2
Module moniteur Fitness	Functional Training	NQF 1
Module moniteur Fitness	Animateur de Kettelbell (débutant)	NQF 1
Module moniteur Fitness	Animateur de Kettelbell (moyen)	NQF 1
Module moniteur Fitness	Animateur de Kettelbell (avancé)	NQF 2
Module moniteur Fitness	Animateur de Fitness-Rythme	NQF 2
Module moniteur Fitness	Schlingentraining (Anfänger)	NQF 1
Module moniteur Fitness	Schlingentraining (Fortgeschritten)	NQF 1
Module moniteur Fitness	Animateur de Pilates (Anfänger) 2x	NQF 1
Module moniteur Fitness	Animateur de Pilates (Fortgeschritten)	NQF 1
Module moniteur Fitness	Animateur de Nordic Walking	NQF 1
Module moniteur « Health & Senior coach »	Animateur « Rückenschule »	NQF 1
Module moniteur « Health & Senior coach »	Gesundheitssport für Senioren	NQF 1
Module moniteur « Health & Senior coach »	Communication dans le groupe (2x)	NQF 1
Module moniteur « Health & Senior coach »	Animateur de Pilates (anfänger)	NQF 1
Module moniteur « Health & Senior coach »	Animateur de Pilates (fortgeschritten)	NQF 1
Vereinsmanagement	Verträge im Sport	NQF 1
Vereinsmanagement	Gesetzliche Rechte und Pflichten	NQF 1
Vereinsmanagement	« Good governance in sport »	NQF 1
Vereinsmanagement	Datenschutz im Sport	NQF 1
Vereinsmanagement	Interne Rechnungswesen	NQF 1
Vereinsmanagement	Marketing und Sponsoring	NQF 1

### Remise des Brevets d'Etat 2017

L'ENEPS a décerné 200 brevets d'État en 2017.

107 nouveaux entraîneurs ont ainsi été diplômés dont 74 entraîneurs 'C' – cycle inférieur (NQF 3), 32 entraîneurs 'B' – cycle moyen (NQF 4) et 1 entraîneur 'A' cycle supérieur (NQF5).

A ce chiffre s'ajoutent 86 nouveaux juges-arbitres dont 74 juges-arbitres pour le cycle inférieur, 9 juges-arbitres pour le cycle moyen et 3 juges-arbitres pour le cycle supérieur.

Dans la catégorie sport-loisir, 3 moniteurs de fitness ainsi que 4 *senior health coaches* ont également fait partie des lauréats 2017.

L'ENEPS a également délivré au cours de l'année 2017, 163 certificats de compétences niveau 1 et niveau 2 dans le domaine sport-loisir.

## **Les formations continues**

### **Formation continue en matière de fidélisation des membres d'un club sportif**

En octobre a eu lieu une formation continue sur initiative du Cercle Escrime Sud autour de la question comment un club peut au mieux fidéliser ses membres. Traitant d'une thématique qui constitue une préoccupation d'une grande majorité des clubs sportifs au Luxembourg, cette séance d'information et d'échange a été soutenue par l'ENEPS. Le chargé, Monsieur Jochen Kassel, président du « Heidenheimer Sportbund », a présenté un outil de fidélisation des membres qui est appliqué au sein de certains clubs d'escrime allemands. L'ENEPS s'est engagée à ce que la formation ne se limite pas spécifiquement au domaine de l'escrime pour qu'elle soit accessible à des représentants de toute autre fédération sportive luxembourgeoise potentiellement intéressés.

### **Formation continue dans le domaine de la préparation physique**

En novembre et décembre ont eu lieu des formations continues pour directeurs techniques nationaux, entraîneurs nationaux et leurs adjoints dans le domaine de la préparation physique moyennant des exercices d'haltérophilie sous la direction de Monsieur Martin Zawieja.

## **Travaux administratifs et conceptuels internes**

Depuis la prise de fonction du nouveau directeur, une des principales préoccupations consiste en la réorganisation interne au niveau de l'administration et de la gestion quotidienne. Dans un souci de simplification administrative mais également d'optimisation de la qualité des prestations de service de l'ENEPS, des efforts considérables ont été déployés en vue de la mise en œuvre d'un nouveau site web et d'un programme de gestion interne. C'est également dans cet ordre d'idées, que les premières réflexions relatives à une stratégie de communication externe plus efficace ont été menées.

En matière législative, les travaux sur l'avant-projet de règlement grand-ducal modifiant

- le règlement grand-ducal du 16 janvier 1990 portant restructuration des cours de formation des entraîneurs dans l'intérêt des fédérations et sociétés sportives ;
- le règlement grand-ducal du 16 janvier 1990 portant restructuration des cours de formation des juges et arbitres dans l'intérêt des fédérations et sociétés sportives ;
- le règlement grand-ducal du 16 janvier 1990 portant restructuration de la formation des animateurs de sport-loisir,

datant de 2015 ont été repris et soumis à une révision complète.

Il a également été procédé à la réactivation de la commission consultative, telle qu'elle est prévue par le règlement grand-ducal du 30 avril 1985 concernant la commission consultative instituée avec la création de l'Ecole nationale de l'éducation physique et des sports. La commission a comme attribution de se prononcer sur les besoins et la planification des formations de l'ENEPS et d'aider à élaborer les critères pour l'équivalence de brevets ainsi que les réglementations concernant les formations. De manière plus générale, il incombe également à cette dernière d'émettre des avis et de faire des propositions en relation avec la mission de l'ENEPS. Les membres et suppléants respectifs vont être nommés par le ministre pour un terme renouvelable de trois ans.

### **Nouveau partenariat de l'action de promotion sportive « Wibbel & Dribbel »**

Pour l'édition 2017 du traditionnel « Wibbel an Dribbel », la division du sport-loisir du Ministère des Sports a pour la première fois préconisé une approche favorisant l'échange direct et interactif avec le mouvement sportif afin de conférer à cette action de promotion sportive datant des années 90 un caractère novateur et un élan renouvelé. Cette ouverture s'est notamment reflétée au niveau des nouveaux partenariats noués : l'ENEPS a, ensemble avec le Sportlycée et la LASEP, activement contribué à la mise en œuvre d'un concept holistique permettant aux enfants du cycle 3.2. de l'école fondamentale de découvrir et les tronc communs et les spécificités des disciplines sportives respectives. Une des principales nouveautés de l'édition 2017 était d'intensifier les expériences entre fédérations et enfants et de nouer des liens durables entre les acteurs notamment en orientant les enfants vers la pratique en club sportif qui leur convienne. Il a été veillé à offrir aux enfants à travers des entraîneurs qualifiés une expérience positive du sport organisé dans un cadre décontracté et convivial et ceci indépendamment de leurs capacités et habilités motrices.

### **Les projets européens**

#### **Le Pool interrégional du Sport**

L'objectif principal du Pool est la coopération de 6 régions dans tous les domaines du Sport. Par des formations, des échanges d'expériences et la réalisation de projets concrets, le Pool favorise la collaboration interrégionale dans une Europe de plus en plus unie.

La communauté germanophone de la Belgique (B), la Wallonie (B), la Sarre (D), la Rhénanie-Palatinat (D), la Lorraine (F) et le Grand-Duché de Luxembourg (L) collaborent dans les domaines

- de la promotion de projets interrégionaux (Tour Fairplay de la Grande Région, ...)
- de la mise en place de formations continues communes, aussi bien pour le sport-loisir que pour le sport de compétition ;
- de la reconnaissance mutuelle des diplômes ;
- de l'échange d'entraîneurs et la coopération des centres de formation ;
- des échanges au niveau du sport scolaire ;
- de la promotion du sport scolaire ;
- de la mise en place d'un logiciel qui gère et les chargés de cours et les installations de la grande région ;

- du projet Interreg afin de mieux pouvoir répondre aux demandes financières des multiples organisations sportives transfrontalières.

Par ailleurs, l'ENEPS, en tant que membre du Pool, travaille également activement dans le réseau « Europäisches Netzwerk der Akademien des Sports », qui s'est mis comme objectif la double carrière respectivement la reconnaissance des diplômes. En octobre 2017, une réunion de rencontre et d'échange a eu lieu entre l'équipe entière de l'ENEPS et les représentants de la « Europäische Akademie des rheinland-pfälzischen Sports » à Trèves. L'état des lieux sur les projets et initiatives existantes a été suivi par un échange constructif sur des opportunités de collaboration futures. Dans ce contexte, l'ENEPS veillera à continuer à s'engager pour la promotion et le développement de la coopération transfrontalière en matière de l'éducation physique et des sports.



## **SPORTLYCEE**

### **Le Sportlycée et les Centres de Formation**

Depuis la rentrée 2017-2018, il y a 371 sportifs inscrits au Sportlycée.

La coordination des Centres de formation se fait au sein du Sportlycée. Des conventions ont été signées avec 15 fédérations sportives énumérées ci-dessous.

#### **A. Sports individuels**

1. Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique Artistique (FLGym)
3. Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS)
4. Fédération Luxembourgeoise de Triathlon (FLTri)
5. Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL)

#### **B. Sports Collectifs**

1. Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball (FLBB)
2. Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF)
3. Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball (FLA)
4. Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball (FLVB)

#### **C. Sports de renvoi**

1. Fédération Luxembourgeoise de Badminton (FELUBA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Tennis (FLT)
3. Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table (FLTT)
4. Fédération Luxembourgeoise de Squash (FLS)

#### **D. Sports de combat**

1. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Karaté
2. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Judo
3. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Taekwondo

### **Activités dans le cadre des Centres de Formation et du Sportlycée**

Soucieux d'offrir aux jeunes sportifs de talent une meilleure prise en charge sur le plan sportif, scolaire, médical et psycho-social, le Sportlycée coordonne les projets suivants :

- Suivi scolaire par
  - l'organisation de cours d'appui pour les sportifs/élèves ayant des problèmes scolaires ;

- la coordination et le soutien d'études surveillées pour quelques fédérations près de leurs infrastructures sportives (INS, CNF Mondercange ; internat FLBB-filles Mersch) ;
- le tutorat/suivi individuel de plusieurs sportifs afin de mieux gérer sport et études.
- Suivi médical et paramédical par
  - des examens médicaux organisés en collaboration avec le service médico-sportif ;
  - la mise à disposition de matériel pour des tests de terrain ;
  - la mise à disposition de deux kinésithérapeutes/préparateur physique dans le contexte du Sportlycée et des Centres de formation.
- Stages d'entraînement
  - Le Sportlycée a coordonné et financé 18 stages d'entraînement des différents Centres de Formation.
  - La FELUBA et la FLBB ont réalisé deux stages à Hosingen. Ces fédérations ont profité d'un soutien financier particulier.
  - Le Sportlycée a organisé et cofinancé un stage d'endurance interfédéral à Gérardmer (France) en novembre regroupant 30 athlètes issus des Centres de formation de la FLA, de la FLTri ainsi que de la FSCL. Un entraîneur de chaque Centre de formation a encadré les jeunes athlètes.
- Transport
  - La dispersion des infrastructures sportives et des lycées nécessite un transport spécifique, plus rapide que le transport public, pour éviter une perte de temps superflue.
  - Le retour des élèves des différents sites d'entraînement vers le Lycée Technique de Bonnevoie après les entraînements matinaux (mercredi et vendredi de 8.00-9.40hrs) est assuré par le Sportlycée.
  - Le coût pour le transport des élèves en relation avec le nombre de plus en plus élevé de lieux d'entraînement est en hausse permanente et s'élève à 45 000 € pour l'année 2017.
- Location d'infrastructures
  - Afin de pouvoir assurer le programme des entraînements spécifiques matinaux du Sportlycée, les halls sportifs près du stade Josy Barthel (route d'Arlon), le hall sportif du Belair, le hall sportif du Rollingergrund, le hall sportif à Dommeldange ainsi que les installations de clubs de tennis des Arquebusiers et du TC Howald ont dû être réservés en supplément des infrastructures sportives de l'INS, du Geesseknäppchen et de la Coque.
  - Le coût pour la location d'infrastructures sportives est en augmentation permanente et s'élève à 14 000 € pour l'année 2017.
- Entraînement mental
  - Un entraînement mental des sportifs du Sportlycée ainsi que des Centres de formation fédéraux est proposé par un psychologue spécialisé dans le domaine de la psychologie du sport.

## **Le financement**

L'organisation de la structure du Sportlycée prévoit que le financement se fait moyennant une dotation de la part du MENJE pour l'organisation scolaire ainsi que d'une dotation de la part du MSP pour l'organisation du programme sportif.

La dotation de la part du MSP comprend :

- un budget pour les indemnisations des entraîneurs des Centres de Formation ;
- une prise en charge des frais des déplacements autres que le transport scolaire conventionnel (navettes pour les athlètes s'entraînant à la Coque et/ou au Campus Geesseknäppchen ou sur d'autres sites, matin et après-midi) ;
- une contribution à des stages organisés dans le cadre de Centres de formation ;
- un budget pour financer l'encadrement médical des élèves du Sportlycée (convention signée entre le Ministère des Sports et le CHL).

L'organisation du programme sportif dans le cadre du Sportlycée devient de plus en plus difficile chaque année. Le nombre d'élèves est en progression constante. Une seconde classe de 7<sup>e</sup> dans l'enseignement secondaire général a été créée en septembre 2017 afin de pouvoir répondre à la demande croissante. Actuellement 25 groupes d'entraînement fonctionnent sur 10 sites différents afin de pouvoir assurer l'entraînement spécifique matinal du mercredi.

Les chiffres énumérés ci-dessus illustrent bien l'envergure des problèmes ainsi que les coûts en relation avec l'organisation du programme sportif.

Une perte de temps considérable est à observer chez la plupart des élèves/sportifs. Un internat sur le site de l'INS fait actuellement toujours défaut.

Vu que le nombre de classes augmente, le bâtiment scolaire n'offrira plus assez de salles de classes à la rentrée 2018-2019. Une extension du bâtiment existant deviendra nécessaire.

## **La coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie**

Une coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie, permettant à 33 élèves de participer à 1 respectivement 2 entraînements matinaux dans le cadre du Sportlycée, a été mise en place. Cette coopération s'adresse aux élèves des cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique, car ces classes ne font pas partie de l'offre scolaire du Sportlycée.

Un horaire adapté permet à ces élèves de pouvoir participer aux entraînements matinaux. Ainsi les élèves du régime technique du Sportlycée pourront continuer leur carrière scolaire dans un système favorisant la réussite de la double carrière (sport-études) au-delà de la classe de 9<sup>e</sup>.

## D'COQUE

L'année 2017 fut marquée par le 15<sup>e</sup> anniversaire du Centre National Sportif et Culturel tandis que le Centre Aquatique est ouvert au public depuis 35 ans. Dans le cadre des festivités de ce double anniversaire, l'organisation d'un concert exceptionnel de Sir Elton John est à relever.

Après tant d'années d'exploitation du Centre Aquatique, l'Administration des Bâtiments Publics a réalisé d'indispensables travaux de rénovation et de remise en état des installations. Les incidences des travaux, ayant nécessité une fermeture prolongée, sont indéniables tant sur les recettes d'exploitation, que sur le nombre de visiteurs du Centre et la gestion du personnel.

L'entretien des installations et le développement des prestations de qualité sont inscrits parmi les objectifs primordiaux du Centre. Dans ce contexte, d'Coque a présenté son projet d'vergure, le « High Performance Training & Recovery Center @ d'Coque ». L'enseigne répondra aux exigences des sportifs d'élite et repositionne la Coque comme centre d'entraînement de référence internationale.

### Les activités

#### Sport fédéral & scolaire

Parmi les activités du CNSC, le sport fédéral et scolaire a prédominé avec la mise à disposition de 39 266 heures d'espaces.

La Coque a souligné à plusieurs reprises que la demande d'espaces sportifs est d'une façon générale en augmentation depuis des années, tant au niveau des fédérations que des écoles, et que le seuil fixé est régulièrement dépassé.

De même, les besoins du Sportlycée augmentent continuellement de façon à ce que ses demandes d'espaces auprès du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse sont elles aussi en hausse. Partant le nombre de demandes des différents établissements scolaires dépasse en principe les contingents disponibles pour le sport scolaire de sorte que le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse se doit de faire un choix quant à la répartition des espaces à la Coque.

Dans un souci d'optimiser l'utilisation des espaces par le sport scolaire, le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est actuellement en contact avec les directions des écoles et réalise une étude sur l'occupation des salles sportives à Luxembourg. Une première proposition devrait être présentée à court terme par le Ministère en question.

Les chiffres clés du sport fédéral & scolaire :

	<b>Heures-espaces</b>	<b>Spectateurs/participants</b>
Entraînements et réunions fédérales	19 033	50 638
Manifestations fédérales	8 751	31 295
Sport scolaire	10 658	149 225
Sport périscolaire	825	3 250
<b>Total</b>	<b>39 266</b>	<b>234 408</b>

Sachant que la convention-cadre conclue entre l'Etat et le CNSC prévoit la mise à disposition de 35 000 heures-espaces par an, il s'en suit que 4 266 heures supplémentaires ont été mises à disposition par le CNSC à la demande des fédérations sportives et du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour couvrir tous leurs besoins.

En raison des inévitables fermetures à envisager pour les rénovations à mener par l'Etat propriétaire, ce qui ne sera pas sans incidence sur les recettes du centre, mais aussi pour permettre au Centre de prendre en charge les frais inhérents à l'adaptation des équipements et installations aux évolutions de la science sportive, un éventuel dépassement à l'avenir des heures-espaces à attribuer au sport fédéral ainsi qu'au sport scolaire devrait engendrer une réflexion quant à une révision de la convention-cadre en question.

- **Le sport périscolaire**

Le sport périscolaire caractérisé par des activités physiques et sportives organisées par les écoles en dehors des créneaux habituels de classe, poursuit son évolution et marque son ancrage dans les activités de la Coque.

A ce titre, l'année 2017 a vu plus de 900 enfants utiliser les différentes installations du Centre dans le cadre de ces activités sous forme de réservations régulières.

De plus, le Centre National Sportif et Culturel a participé à l'organisation de trois manifestations scolaires d'envergure, qui ont regroupé environ 3 250 élèves et requis un total de 825 heures-espaces :

- la 27<sup>e</sup> édition du « Wibbel & Dribbel » organisée par le Ministère des Sports ;
- le Health Virus Day, une journée de sensibilisation à la santé, organisée par le Lycée technique pour professions de santé ;
- la semaine *Be Active* à l'initiative du Lycée Technique du Centre (régime préparatoire).

- **Les manifestations fédérales**

En 2017, le CNSC a accueilli au total 25 fédérations luxembourgeoises, dont 13 ont recours de manière récurrente aux infrastructures du Centre.

Ci-dessous quelques chiffres des 64 manifestations fédérales organisées en 2017 :

Fédération	Evènement	Spectateurs/participants
FLNS	19 <sup>e</sup> Euro Meet	2 000
FLH	Finales de la coupe (hommes & dames)	2 250
FLBB	Finales de la coupe (hommes & dames)	3 570
FLA	City Jogging	3 100
FLVB	Novotel Cup	1 400

Certains de ces événements ont une reconnaissance internationale avec la participation d'athlètes de renom comme la 19<sup>e</sup> édition de l'Euro Meet organisée par la FLNS. La fédération

a accueilli 529 nageurs de 20 nations dont les participations de vedettes comme Katinka Hosszu, Sarah Sjöström, László Cseh, Marco Koch ou Adam Peaty.

Du côté des manifestations fédérales nationales, une augmentation de l'engouement de la manifestation par rapport aux éditions précédentes était constatée lors des finales (dames et hommes) de la coupe de Luxembourg de basket-ball. Cet événement organisé à l'Arena de la Coque a attiré 3 570 spectateurs.

Dans le cadre des événements fédéraux, d'Coque offre son soutien aux fédérations tout au long des organisations. Le CNSC met notamment un chef de projet à disposition des fédérations qui garantit la coordination et le bon déroulement de l'évènement pendant les différentes étapes.

Suivant les besoins de l'organisateur le CNSC met à disposition des fédérations, dans la limite des disponibilités, le matériel et les équipements spécifiques. Par ailleurs, des prestations supplémentaires comme par exemple le « ticketing » ou le « livestream » de l'évènement peuvent être fournis par la Coque à un tarif préférentiel négocié avec ses partenaires.

### **Les stages sportifs**

Les installations d'entraînement de la Coque jouissent d'une grande reconnaissance internationale. En dehors des activités fédérales la Coque a été sollicitée en 2017 pour plusieurs stages de groupes sportifs internationaux. Au total, 8 clubs de natation et 2 stages de basket-ball d'équipes professionnelles dont BC Telenet Ostende, champion de Belgique des années 2011 à 2017, ont été accueillis à la Coque.

De plus l'équipe nationale chinoise de tennis de table a profité des installations du CNSC pour un stage au mois de mai. Les meilleurs joueurs chinois ont préparé consciencieusement les championnats du monde de Düsseldorf et ont finalement remporté les titres en simple (dames et hommes) respectivement en double (dames et hommes).

### **Le sport-loisir**

Afin de répondre aux demandes des clients, l'offre de sport-loisir a constamment été adaptée au fil des années par de nouveaux cours collectifs (p.ex. yoga ou « functional training »).

Le nombre de réservations des cours d'escalade pour enfants ainsi que pour adultes connaît une croissance de 13% par rapport à 2016. Suite à cet intérêt croissant, le CNSC a revu le nombre de cours à la hausse.

Les Kids Camp « Football » et « Escalade » exercent d'année en année une forte attraction sur les jeunes enthousiastes du sport.

Cette offre a été élargie par un Kids Camp « Arts Martiaux » pendant les vacances scolaires de Pâques. Lors de chaque camp, un programme d'activités culturelles et sportives est proposé en complément de l'activité principale.

Le sport-loisir en quelques chiffres :

115 330	Entrées au Centre aquatique
19 973	Entrées au Centre de détente
11 803	Entrées Fitness
8 658	Entrées mur d'escalade
32 235	Participants aux cours sportifs
1 827	Anniversaires d'enfants
1 567	Participants au sport en groupe (clubs, associations,...)
10 417	Participants sport d'entreprise

### Les manifestations d'envergure

Le tableau ci-dessous reprend quelques-unes des 16 grandes manifestations organisées en 2017 réunissant au total 28 984 spectateurs :

Evènement	Spectateurs/participants
Relais pour la vie	10 686
d'Coque Family Day & Comédie musicale « Feuerwehrmann Sam »	7 100
Concert Elton John	5 392
European Table Tennis Championships	4 813
Sportspress.lu Awards Night @ d'Coque	1 113
Night of the Proms	3 778

Dans le cadre du 15<sup>e</sup> anniversaire du Centre National Sportif et Culturel et de son « Wonderful Crazy Night Tour », Sir Elton John enthousiasmait à nouveau un grand nombre de spectateurs.

Un autre événement d'importance, surtout pour le sport luxembourgeois, fut la « Sportspress.lu Awards Night @ d'Coque ». D'Coque – en collaboration avec sportspress.lu, RTL et Losch Luxembourg – a organisé pour la deuxième année consécutive cette soirée honorant les meilleurs sportifs nationaux.

Le concept de l'évènement fut adapté au nouveau programme développé par les partenaires et pour la première fois cette soirée a été diffusée en direct sur RTL Télé Lëtzebuerg. De plus, le show était accessible au grand public de sorte que les particuliers pouvaient assister au spectacle dans les gradins de l'Arena.

Sur le plan des événements sportifs d'envergure, les championnats d'Europe de tennis de table par équipes 2017 se sont déroulés pendant 5 jours à l'Arena de la Coque et ont attiré 4 813 spectateurs. La manifestation sportive à caractère international était diffusée en direct par une chaîne sportive renommée, offrant une grande visibilité aux organisateurs et ses partenaires.

### Les activités business

Depuis l'inauguration du Centre National Sportif et Culturel, le nombre de salons, d'expositions et d'activités « business » organisées au sein du Centre a constamment évolué. Ces

événements constituent un excellent moyen de sensibiliser la clientèle privée ou professionnelle au grand choix de prestations offertes au Centre.

Une grande nouveauté fut en 2017 la « fête des vins et crémants ». Cette dégustation des meilleurs vins et crémants luxembourgeois, organisée pour la première fois à la Coque, attirait 1 500 visiteurs pendant un weekend.

A côté des événements d'entreprises comme le « Family Day » de la Banque Européenne d'Investissement et de diverses conférences, des entreprises organisent régulièrement des formations continues pour leur personnel dans les différentes salles de formations.

Quelques activités « business » en chiffres :

<b>Manifestation</b>	<b>Participants</b>
EIB Family Day	2 000
Business Run	2 605
Letz Be Active – Expo	1 500
Conférence d'entreprise	1 300
Fête des vins et crémants	1 500
Université de Luxembourg – Graduation Day	200

## **Le secteur Horeca**

La restauration de la Coque, avec ses différents points de vente, constitue une activité complémentaire indispensable, aussi bien pour les clients privés que pour les sportifs, les participants de stages et de conférences, que pour les clients de l'hôtel.

Dans le cadre du réaménagement des installations du CNSC en vue du projet « High Performance Training & Recovery Center @ d'Coque », une adaptation du concept général de la restauration est actuellement à l'étude au vu du développement continu des activités proposées au Kirchberg.

Par ailleurs, la qualité des prestations offertes aux clients de l'hôtel est constamment améliorée par le réinvestissement des recettes générées et la mise en place d'un système de gestion visant à optimiser l'occupation des chambres.

## **Les travaux et investissements**

L'Administration des Bâtiments publics a remis en état les plages du Centre aquatique et a rénové le bassin d'initiation par la pose d'un bassin en inox pendant une fermeture prolongée du 2 juillet au 9 octobre 2017. De plus les travaux de remise à neuf des vestiaires collectifs au sous-sol ont débuté et perdurent jusqu'au deuxième trimestre 2018. Pour réaliser ces grands travaux tout en minimisant l'indisponibilité des installations, l'adaptation de l'horaire du Centre de Détente s'est avérée indispensable en complément de l'organisation des travaux en horaires décalés.

Le Centre National Sportif et Culturel a profité de la fermeture prolongée pour réaliser des travaux de réfection de certaines installations du Centre de Détente.



Concernant les travaux prévus à l'avenir, le remplacement de l'éclairage au Centre Aquatique, au Gymnase et à l'Arena s'avère incontournable puisque ces installations ne répondent plus ni aux normes de sécurité, ni aux exigences des fédérations nationales et internationales.

Les travaux au Centre Aquatique sont planifiés pour la période estivale 2018. La durée des travaux reste à être déterminée définitivement par l'Etat propriétaire, mais une fermeture prolongée s'avère incontournable.

Les travaux au Gymnase sont également projetés au cours de l'année 2018 cependant que l'éclairage à l'Arena sera remplacé en 2019.

Les dossiers de réfection et de renouvellement de la piste d'athlétisme sont actuellement en cours d'analyse. Les travaux seront prévus par l'Administration des Bâtiments publics pour l'année 2019.

A côté de ces grands projets, le CNSC a aussi signalé à l'Etat propriétaire d'autres rénovations indispensables à prévoir dans les années à venir, comme par exemple des travaux de réfection de la toiture.

### **Le « High Performance Training & Recovery Center @ d'Coque »**

Le projet du « High Performance Training & Recovery Center @ d'Coque » (HPTRC) est né de l'idée de vouloir promouvoir le sport d'élite luxembourgeois en créant le meilleur environnement d'entraînement possible, tant au niveau de l'infrastructure, que des équipements et des ressources humaines. Le HPTRC est destiné à être un prestataire de services prioritaire du futur LIHPS (Luxembourg Institute for High Performance in Sports) et s'inscrit donc dans la volonté politique du Ministère des Sports et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois.

L'objectif principal étant de faire avancer le sport d'élite luxembourgeois en soutenant les athlètes des cadres du COSL et des fédérations, l'offre du HPTRC sera toutefois aussi accessible à tout autre athlète (dont plus particulièrement aussi les sportifs d'élite étrangers) afin de garantir une utilisation optimale et de couvrir les frais de fonctionnement.

L'investissement initial pour la réalisation des travaux et l'acquisition des équipements seront pris en charge par la Coque. Le fonctionnement et l'exploitation seront soutenus par une enveloppe budgétaire du Ministère des Sports (afin de garantir la mise à disposition de services et prestations aux sportifs d'élite luxembourgeois) et par les recettes provenant des clients commerciaux.

La réalisation du projet est envisagée en deux phases afin de restreindre les impacts sur les activités du Centre. La première, dont les travaux de transformation sont prévus pour le 2<sup>e</sup> trimestre 2018, est marquée par le réaménagement des installations du Centre des Salles au profit du sport d'élite, tandis que la deuxième vise la réalisation d'une nouvelle salle de fitness et le développement du centre de récupération et de détente.

Les ultimes planifications de la première phase sont actuellement en phase de finalisation.

En vue de répondre aux exigences spécifiques d'un tel centre d'entraînement et de récupération, l'effectif de la Coque devra être complété notamment par des spécialistes dans les différents domaines du sport ainsi que par des thérapeutes spécialisés.

Dans le cadre du « High Performance Training & Recovery Center @ d'Coque » s'ajoute un deuxième projet, l'implémentation d'un nouveau système d'accès aux installations du CNSC qui doit répondre aux exigences complexes de la nouvelle structure. Ce nouvel outil devrait assurer la gestion des flux mais aussi permettre, à partir d'un même support personnel, l'analyse par des spécialistes des données pouvant être recueillies lors des entraînements.

### **Problématique Parking**

Le Parking « Coque 1 » est en principe prévu pour les clients « actifs » du CNSC, tout en sachant que le nombre de places disponibles audit parking est d'une façon générale insuffisante pour répondre aux besoins du Centre. Suite au développement du quartier Kirchberg, le parking était en plus prisé par l'ensemble des acteurs des institutions à proximité.

Partant, la politique tarifaire du parking « Coque 1 » a dû être revue pour favoriser les clients de la Coque. Entre autres les athlètes, les entraîneurs et les clients privés bénéficient en principe d'une gratuité du parking pendant 3 heures.

Pour les autres utilisateurs que ce soient des spectateurs d'évènements sportifs ou culturels, participants de conférence, etc., le parking est payant à partir de la première heure.

A l'époque, le parking « Coque 2 » constituait une alternative à l'insuffisance des possibilités de stationnement au « Coque 1 ». Il s'est avéré qu'entre-temps les places ont été louées à des entreprises privées et que les modalités de la coopération de principe convenues entre l'exploitant du parking « Coque 2 » avec le CNSC notamment concernant l'application de tarifs préférentiels aux utilisateurs du Centre, n'ont pas pu être arrêtées malgré les itératives démarches de la Coque.

Cependant différentes alternatives au parking « Coque 1 » sont proposées aux organisateurs lors des évènements d'envergure :

- un système de « navettes » reliant les différents parkings « Park & Ride » du Kirchberg à la Coque ;
- une nouvelle collaboration entre la Coque et le « Verkéiersverbond » permet aux spectateurs de se déplacer gratuitement à la Coque avec les transports publics en présentant le billet d'entrée de la manifestation.

### **Conclusion**

Le défi en relation avec les travaux réalisés dans les années à venir consiste à réduire l'incidence sur le résultat d'exploitation du Centre National Sportif et Culturel afin de pouvoir assurer la pérennité du modèle de financement de la Coque.

La réorientation de certaines activités et l'élaboration de nouveaux concepts seront intégrées au projet « High Performance Training & Recovery Center @ d'Coque », sans préjudice aux missions prioritaires définies par la loi du 29 juin 2000.

La mise en service du tramway a globalement fluidifié les accès à la Coque. Pour autant, le problème du stationnement demeure, notamment pour les utilisateurs se déplaçant avec du matériel sportif encombrant et/ou dont les contraintes ne permettent pas l'utilisation des transports en commun (personnes à mobilité réduite, familles avec des enfants en bas âges etc.).

## STATISTIQUES

Fédérations, disciplines par ordre alphabétique	Licenciés actifs compétiteurs			Licenciés loisirs			Licences jeunes	Dirigeants	Juges	Entraîneurs	Total des licences	Nombre des clubs
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total						
Aéronautisme	405	21	426	647	56	703	0	86	46	31	1 292	31
A.L.P.A.P.S.	302	225	527	0	0	0	124	15	0	58	600	70
Arts martiaux	3 207	2 227	5 434	0	0	0	0	0	0	0	5 434	83
Athlétisme	1 281	866	2 147	287	104	391	1469	46	142	0	2 726	28
Automobilisme	178	18	196	8	1	9	7	36	12	0	253	10
Aviron	1	0	1	52	45	97	0	0	0	0	98	1
Badminton	590	403	993	18	6	24	426	15	13	8	1 053	23
Basketball	2 961	1 583	4 544	0	0	0	2968	1333	0	0	5 877	29
Basketball Corporatif	350	19	369	139	8	147	0	0	0	0	516	23
Billard	253	9	262	0	0	0	16	0	0	0	262	20
Boules et pétanques	560	95	655	102	16	118	61	(20)	(15)	(3)	773	18
Boxe	105	14	119	305	40	345	35	17	4	8	483	6
Canoë/Kayak	40	5	45	36	7	43	18	19	4	0	111	6
Cricket	147	17	164	0	0	0	9	0	0	0	164	7
Cyclisme	409	53	462	1 147	133	1 280	258	98	12	4	1 856	36
Danse	13	13	26	55	120	175	8	5	4	7	217	8
Darts	211	32	243	3	0	3	5	0	0	0	246	18
Echecs	678	64	742	0	0	0	209	0	0	0	742	16
Équitation	82	460	542	58	528	586	126	0	0	0	1 128	13
Escalade	88	56	144	386	385	771	106	0	0	0	915	10
Escrime	118	78	196	82	42	124	148	10	0	2	332	5
Football	28 548	2 970	31 518	5 033	750	5 783	13207	(1045)	(259)	(844)	37 301	113
American Football	41	2	43	4	3	7	6	3	3	1	45	2
Football corporatif	1 241	0	1 241	120	0	120	0	122	6	0	1 489	30
Golf	2 343	1 144	3 487	0	0	0	375	0	0	0	3 487	5
Golf sur pistes	28	7	35	64	31	95	5	4	1	1	136	2
Gymnastique	753	2 717	3 470	280	2 479	2 759	2730	342	101	452	7 124	46
Haltéroph/lutte/powerl.	155	9	164	30	5	35	57	7	11	1	218	4
Handball	1 575	686	2 261	0	0	0	1321	553	(65)	0	2 814	15
Handicapés	68	12	80	65	38	103	0	28	0	17	228	10
Hockey sur gazon (*)												
Hockey sur glace	416	16	432	0	0	0	275	42	12	2	488	4
Indiaca	91	98	189	0	0	0	36	3	1	0	193	7
Kickersport (*)	200	5	205	320	10	330	0	0	0	0	535	10
Korfball (*)												
Lasel (*)												
Lasep (*)												
Marche populaire	1 840	2 050	3 890	0	0	0	245	0	0	0	3 890	50
Moto-cyclisme	83	0	83	66	3	69	12	2	0	0	154	12
Natation/sauvetage	545	491	1 036	592	463	1 055	787	205	(70)	(86)	2 296	14
Pêche sportive	1 415	221	1 636	212	43	255	144	(537)	(81)	(78)	1 891	67
Quilles	2 480	318	2 798	0	0	0	34	0	(7)	(7)	2 798	248
Rugby	698	65	763	145	5	150	537	14	7	68	1 002	3
Ski	104	40	144	80	21	101	103	47	0	0	292	8

Ski nautique	17	9	26	218	118	336	10	15	2	0	379	8
Sports de glace	66	75	141	2	1	3	0	11	0	4	159	6
Sports santé	0	0	0	400	400	800	0	0	0	0	800	8
Sports sub-aquatiques	0	0	0	453	209	662	0	(8)	0	(71)	662	17
Squash	230	29	259	40	4	44	20	2	4	1	310	12
Tennis	4 005	1 917	5 922	7 370	3 905	11 275	2127	253	84	77	17 611	51
Tennis de table	2 661	686	3 347	463	256	719	1426	(374)	(50)	(138)	4 066	85
Tir à l'arc	287	94	381	0	0	0	95	8	0	0	389	11
Tir aux armes sportives	3903	418	4 321	0	0	0	68	1	0	0	4 322	22
Triathlon	411	145	556	0	0	0	131	23	13	2	594	11
Voile	80	19	99	10	5	15	0	0	0	0	114	3
Volleyball	644	899	1 543	138	82	220	555	(112)	(91)	(48)	1 763	27
<b>Totaux: 56 fédérations</b>	<b>66 907</b>	<b>21 400</b>	<b>88 307</b>	<b>19 430</b>	<b>10 322</b>	<b>29 752</b>	<b>30 299</b>	<b>3 365</b>	<b>482</b>	<b>744</b>	<b>122 628</b>	<b>1 372</b>

Le nombre de licences Jeunes est déjà compris dans le total des licenciés actifs compétiteurs et loisirs

Les chiffres entre parenthèses ont déjà été repris sous une autre rubrique.

(\*) Ces disciplines n'ont pas introduit de données ou de façon lacunaire

Les membres des mouvements guides et scouts sont à ajouter au total.